

Le portrait du Journal du Palais

La révolte d'une bonne pâte

Simple boulanger de Besançon Stéphane Ravacley est devenu un symbole politique et une icône de la scène médiatique après une grève de la faim menée pour soutenir son apprenti guinéen menacé d'expulsion, cet homme au parcours atypique est aujourd'hui intermittent du spectacle. *Page 24*

OAH, un programme XXL pour l'habitat

Avec près de 120 M€ investis et une trentaine d'opérations en cours, l'Office Auxerrois de l'Habitat (OAH) modernise le parc locatif, améliore l'efficacité énergétique et redessine des quartiers entiers d'Auxerre et de son agglomération. *Page 12*

« France 2030 révèle les territoires »

54 Mds € d'ici à 2030 pour rattraper le retard industriel de la France : le plan France 2030 est en marche mais manque encore de candidats. Rencontre avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement au service du Premier ministre. *Page 8*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 14 à 18

Dauphine Dijon se dévoile



Ceux qui aiment la Cour Bareuzai adoreront Dauphine Dijon, tant la réhabilitation de l'ex-Centre Dauphine menée par AA Group (architectes) rappelle en version XL les codes du centre commercial conçu par Chapman Taylor

Architectes (Prix Versailles 2020) : lumière traversante, huisseries dorées, patio central minéral lui aussi bientôt orné d'une sculpture de Nathalie Decoster au sein d'un patrimoine remarquable.

Alors que la FNAC ouvrira

ses portes aux clients jeudi 25 septembre, Marc Fortunato, tête de pont de ce projet de réhabilitation hors normes et la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté proposaient à la presse en avant-première une visite du

site hybride, regroupant commerces et bureaux, souhaité comme « projet structurant du cœur de ville » et salué comme tel par la ville de Dijon et Dijon métropole.

Page 3

Patrimoine : une gestion difficilement soutenable

Par l'intermédiaire d'une grande enquête nationale, la Cour des comptes de Bourgogne Franche-Comté alerte sur la soutenabilité économique de la politique du patrimoine menée par les collectivités territoriales, propriétaires de 45 % des 46.000 monuments historiques français (En BFC on compte

3.752 monuments historiques, soit 8 % des monuments présents sur le territoire national). Face à l'envolée des coûts et à la raréfaction des aides publiques, elle préconise l'optimisation des dépenses et une stratégie de valorisation par l'usage.

Page 9

L'École des métiers de Longvic inaugure 4.000 m² d'extension. *Page 4*

EN
2025



DEVIENT



R 28302 - 4986 - 2€



Dans cette période où il faut réfléchir à son avenir la franchise est peut être la solution !

Que vous souhaitiez

> CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR

OU

> MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir **UN NOUVEAU MÉTIER** : de **franchiseur** si vous développez votre réseau d'indépendants ou d'**entrepreneur franchisé** si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous : CM Franchise Conseil - caroline@cmfranchise.com - 06 08 842 607





baromètre

Des Français très négatifs face à la situation économique

Environ la moitié des Français (49 % précisément) jugent désormais la situation économique du pays négative ou très négative, selon les dernières enquêtes réalisées par Statista dans le cadre des Consumer Insights. Aucun autre pays européen ne compte une population aussi pessimiste. La comparaison avec les quatre autres grandes économies européennes le montre clairement : en Allemagne, 24 % des répondants considèrent la situation comme mauvaise, et ce chiffre varie de 34 à 38 % en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni. À l'opposé de l'échelle, les Suisses semblent beaucoup moins inquiets : seulement 7 % d'entre eux ont une opinion négative de la situation économique de leur pays.

Le déficit public : un serpent de mer d'un demi-siècle

Le déficit public français s'est élevé à 5,8 % du PIB en 2024 (-169,6 Mds €), selon l'Insee. Pour l'année en cours, le gouvernement s'est engagé à ramener le déficit à 5,4 % du PIB, et d'ici 2029, sous le seuil des 3 %. Cela fait 50 ans que la France se trouve en état de déficit public. Le dernier budget présentant un solde positif remonte à 1974 : +8,5 Mds de francs de l'époque (équivalent à 6,7 Mds € environ aujourd'hui). Depuis les années 1980, le déficit public oscille en moyenne entre 2 et 4 % du PIB, et n'avait jusque-là dépassé le seuil des 5 % qu'à trois reprises : entre 1993 et 1995, lors de la crise du système monétaire européen ; entre 2009 et 2013, après la crise des subprimes et en 2020-2021, pendant la Covid-19.

Le coût des premiers ministres

Selon des chiffres divulgués au Journal officiel de l'Assemblée nationale (édition du 20 mai 2025), le budget alloué aux anciens premiers ministres - qui inclut les dépenses de personnel (secrétaire particulier) et de véhicule (chauffeur personnel), mais pas les coûts de protection policière - a atteint 1,58 M€ en 2024, soit une hausse de 23 % par rapport à 2022 (1,28 M€). En tête du classement des montants alloués en 2024, on trouvait Dominique de Villepin, avec 207.072 €, suivi de Bernard Cazeneuve, 198.290 €, Jean-Pierre Raffarin, 158.208 €, Lionel Jospin, 157.657 €, Édith Cresson, 157.223 € et François Fillon, 149.089 €. Ce sont les dépenses de personnel qui pèsent de loin le plus lourd, soit en moyenne 90 % du budget engagé par l'État pour les anciens Premiers ministres (hors protection policière).

Pour accompagner les enfants souffrant d'un trouble du neurodéveloppement et leurs parents dans l'usage d'un ordinateur adapté, la start-up a mis au point des formations spécifiques.



Tout commence par des difficultés scolaires avant qu'un professionnel de santé ne pose un diagnostic sur l'enfant indiquant un trouble de la famille des DYS, un trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité, TDA/H, ou encore un trouble du spectre de l'autisme, TSA. S'en suivent alors des séances de rééducation. « Mais tout n'est pas rééducatif donc le professionnel de santé oriente vers un ordinateur pour aider à compenser les défis scolaires liés au trouble. C'est alors que nous entrons en action », résume Laurence Rio, cofondatrice, avec son associée Sonia Stalens, des Acteurs de l'inclusion, en 2023, à Villers-le-Lac (Doubs). L'entreprise conseille les parents sur le choix de l'équipement pertinent et configure l'ordinateur en fonction du trouble à corriger. « Les familles arrivent perdues vers nous donc nous apportons une solution globale pour les soutenir et faciliter l'introduction de l'outil en milieu scolaire. » Les Acteurs de l'inclusion for-

ment ensuite à distance les enfants à partir de neuf ans à utiliser l'ordinateur en remplacement des cahiers et des stylos. « Nous avons imaginé une plateforme d'e-learning adaptée au temps de concentration réduit des jeunes. » La start-up accompagne ces publics pendant 12 mois pour éviter un rejet de l'ordinateur et propose aussi ses services aux parents. « Les besoins bureautiques de l'enfant ne sont pas les mêmes que l'adulte. » En complément, l'entreprise intervient auprès des aidants, en lien direct avec l'enfant.

FAIRE LA POC POUR GARANTIR LES PRISES EN CHARGE

Certifié Qualiopi, l'organisme de formation se confronte toutefois à des problématiques de prise en charge. D'un côté, le compte personnel de formation ne peut pas être sollicité car les parents ne sont pas les utilisateurs, de l'autre les enfants n'ont pas de dispositif de financement de la formation. « Dans le système actuel, nos services n'ont pas de prise en charge sauf si l'en-

fant bénéficie d'une reconnaissance de handicap. » Les Acteurs de l'inclusion ont toutefois pu compter sur l'accompagnement de DECA BFC pour développer cette innovation pédagogique. « Nous avions besoin de créer un réseau et l'incubateur nous a permis de bénéficier de financements. C'est facilitant. » D'abord au sein d'une association et désormais avec les Acteurs de l'inclusion, les deux associées ont accompagné plus de 1.400 enfants vers le numérique. Pourtant, elles n'ont pas encore pu démontrer scientifiquement leur utilité. « On ne rentre pas dans les cases donc nous aimerions une recherche pour évaluer la pertinence de notre formation sur nos publics et mesurer l'impact sur les élèves pour faire ressortir l'avant et l'après formation, mettre en lumière les entraves qui tombent et la confiance en soi qui se développe. » Une preuve de concept, POC, qui faciliterait les démarches des Acteurs de l'inclusion.

Nadège Hubert

Ils bougent.



UN NOUVEAU DIRECTEUR À LA TÊTE DE L'AGENCE DE L'EAU. Depuis le 1^{er} septembre 2025, Guillaume Hoeffler, ingénieur en chef des eaux, des ponts et des forêts, est le nouveau directeur de la délégation de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à Besançon. Depuis 10 ans, Guillaume Hoeffler était chef du service eau et biodiversité de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère, où il coordonnait l'action publique dans ces domaines.



UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE. Depuis 2022 secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Anne Coste de Champeron a rejoint au 1^{er} septembre la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté au poste de directrice générale. Originaire des Deux-Sèvres, elle est diplômée en management de l'Edhec à Lille. Administratrice de l'État, elle est reconnue pour sa connaissance fine des territoires et son expertise dans les politiques publiques.

décideurs

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ? Lancez-vous avec nous !

DECA BFC
Incubateur de Talents

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE
D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION
DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT
DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

À LA UNE

Dauphine Dijon se dévoile

Côte-d'Or. Alors que la FNAC ouvrira ses portes aux clients jeudi 25 septembre, Marc Fortunato, la tête de pont du projet de réhabilitation du Centre Dauphine devenu Dauphine Dijon et la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté proposaient en avant-première une visite du site hybride, regroupant commerces et bureaux, souhaité comme « projet structurant du cœur de ville » et salué comme tel par la ville de Dijon et Dijon métropole.



À gauche : Culture, décoration... les enseignes Fnac et Sostrene Grene se hâtent d'achalander leurs rayons avant une ouverture, respectivement les 25 et 26 septembre, à leurs clients. Crédit : JDP.



De gauche à droite : Julien Ollagnier, responsable du département investissement immobilier de la CEBFC, Marc Fortunato, président de Dauphine Invest et Antoine Hoareau. Crédit : JDP.



Ceux qui aiment la Cour Barezai adoreront Dauphine Dijon, tant la réhabilitation de l'ex-Centre Dauphine menée par AA Group (architectes) rappelle en version XL les codes du centre commercial conçu par Chapman Taylor Architectes (Prix Versailles 2020) : lumière traversante, huisseries dorées, patio central minéral lui aussi bientôt orné d'une sculpture de Nathalie Decoster au sein d'un patrimoine remarquable. Fruit de plusieurs mois d'un chantier hors normes mené sous la maîtrise d'ouvrage de Demathieu Bard Immobilier dont les aléas ont été nombreux (amiante, proximité du Suzon, travaux en centre-ville préservé...), Dauphine Dijon a entrouvert, mardi 16 septembre, ses portes derrière sa façade signature en résille dorée lors d'une présentation à la presse.

DES OFFRES ÉCLECTIQUES

C'est l'emblématique Fnac et ses 2.000 m² qui ouvrira le bal des ouvertures à la clientèle, suivi par les enseignes de décoration Sostrene Grene (le 26 septembre) et de décoration/mobilier Kave Home (le 15 octobre). Bouchara et Monoprix retrouveront leur connexion avec le centre commercial. D'autres enseignes, elles aussi « soigneusement sélectionnées pour

compléter l'offre existante » selon le communiqué distribué aux journalistes ouvriront peu à peu aux rez-de-chaussée et premier étage : Café joyeux (café inclusif), Brut clothing, Patisphère...

Urgo, dont la division Healthcare s'installe à Dauphine Dijon, se verra livré « à partir de fin septembre » et les collaborateurs commenceront à s'y installer avant la fin de l'année, assure Marc Fortunato, président de Dauphine Invest, la structure derrière le projet d'acquisition-réhabilitation de Dauphine Dijon soutenue financièrement par un associé-investisseur, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté.

20% des surfaces reste à commercialiser. Aucune précision n'a été apportée quant aux marques ou même segment visé, Marc Fortunato faisant montre d'une discrétion à toute épreuve malgré les questions (voir aussi ci-contre).

Le dernier étage sera, lui, consacré à un bar-restaurant en rooftop, le seul en centre-ville offrant une vue panoramique embrassant la cathédrale Sainte-Bénigne ou la tour Philippe le Bon. Visant la certification Breeam Very Good, le bâtiment utilisera une boucle d'eau chaude pour les commerces alimentée par un système de pompe à chaleur. Il est aussi fait mention d'un mur végétalisé et, en novembre, d'arbres sur le parvis, qui apporteront un peu

de vert dans cet univers très minéral. Pour autant, la ville de Dijon et Dijon métropole saluent « un exemple de mixité des usages » par la voix d'Antoine Hoareau, premier adjoint à la maire de Dijon et vice-président de l'agglomération.

SALUÉ PAR DIJON ET DIJON MÉTROPOLE

La ville comme la métropole ont en effet grandement soutenu ce projet, « défi immense qu'aucun opérateur immobilier national n'a su relever », selon les termes du communiqué déjà cité, « via un investissement très significatif au niveau de l'espace public que ce soit sur les abords du site ou en sous-sol avec la

rénovation du parking souterrain », (dont 1,5 M€ pour la réhabilitation de la rue Dauphine, reliant la rue de la Liberté à la rue du Bourg devant Dauphine Dijon).

Si aucune date ferme n'a été avancée quant à l'inauguration du site, une période de coactivité entre ouverture au public et fins de chantiers devrait se poursuivre pendant environ six mois... Le site sera donc installé dans le paysage dijonnais pour la campagne des élections municipales. Parions que la disparition de cette verve architecturale qu'était le Centre Dauphine en sera un leitmotiv.

Emmanuelle de Jesus



La façade, hautement instagrammable à toute heure, de Dauphine Dijon. Crédit : JDP.

Dauphine Dijon en chiffres... ou presque

- 14.000 m² de développé, 14 cellules commerciales, une vue panoramique depuis 5.500 m² de bureaux, 500 m² en rooftop pour le bar-restaurant, un parking réhabilité sur six niveaux, près de 600 emplois.

- Montant de l'acquisition foncière et des travaux : non communiqué. Marc Fortunato esquissant un montant de « plusieurs millions d'euros, ce qui démarre à 20. Mais pas plus de 50 M€ ». Pour mémoire, la maison du projet affichait déjà un coût total de 26,2 M€...

Souvenir poétique du chantier, un dessin de la street-artiste Alexandra de Prinsac dont la phrase incitant à l'évanescence a imprégné la conférence de presse au moment d'évoquer le montant du projet. Crédit : JDP.



Côte-d'Or. L'École des métiers Dijon-Métropole, campus de l'alternance, inaugurerait lundi 15 septembre son extension, un bâtiment de 4.000 m² (comprenant rénovation + extension), entièrement dédié aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Investissement total : 17 M€.

L'École des métiers, ou « investir dans l'avenir »

Si l'on mesurait un événement réussi aux VIP présents, alors l'inauguration du bâtiment de l'École des métiers dédié aux métiers de bouche et à l'hôtellerie-restauration était remarquable ! Élus de la région, ou de la métropole dijonnaise, une députée, une ancienne ministre, les présidents des chambres consulaires et de l'Umih 21, celui de la CPME, la directrice générale du Medef... et on en oublie sûrement : pas un ne manquait pour saluer la réalisation menée par l'École des métiers sous la houlette de son président Xavier Mirepoix et sa directrice générale, Séverine Delidais. Les 600 apprentis (sur les 1.500 accueillis sur le campus) qui se destinent aux métiers de bouche (futurs cuisiniers, bouchers, charcutier-traiteurs, pâtisseries, chocolatiers, sommeliers) et les futurs professionnels de l'accueil et du service trouvent dorénavant dans un bâtiment flambant neuf de 4.000 m² (3.300 réhabilités + une extension de 700 m²), des espaces et matériels idéaux pour apprendre en conditions réelles : trois cuisines pédagogiques, des laboratoires dédiés à chaque métier, un accueil-réception, un espace sommellerie... mais aussi

une brasserie pour les personnes en insertion, des salles de cours, le restaurant d'application « La table des apprentis », un espace de restauration collective où, depuis le premier janvier, les repas servis aux apprentis à prix imbattable (5,25 € !) sont concoctés sur place par une équipe « maison », privilégiant les produits de saison.

17 M€ DE TRAVAUX

Le montant total des travaux et de l'équipement est à la hauteur : 17 M€, dont une subvention de plus de 8 M€ de la région BFC et des subventions pour le matériel, issues de deux opérateurs de compétences (Opco des entreprises de proximité et Akto, Opco des branches professionnelles des services). L'École a également engagé des fonds propres, contracté un emprunt garanti par Dijon métropole et bénéficié de mécénat par le Crédit agricole Champagne-Bourgogne représenté par son directeur général Emmanuel Vey et Laurent Haro, le directeur général adjoint du groupe bancaire. L'engagement exceptionnel de la région BFC, alors même que l'alternance n'est plus de ses compétences, prouve, si besoin était, la validité du modèle porté par l'École des métiers a souligné le président du conseil régional, Jérôme Durain pour

qui elle constitue un exemple de la « fierté » régionale dont il entend faire un socle du mandat qu'il a étreint il y a peu : « Ici, je pense que cette question de la transmission, de la fierté, de l'excellence et donc de la fierté pour la région Bourgogne Franche-Comté, est centrale », a-t-il affirmé.

Au-delà de cette dimension d'identité et d'attractivité, l'École des métiers est aussi fortement ancrée dans le monde économique local : « Nous avons plus de 1.350 entreprises de Dijon Métropole de la Côte d'Or et de la région qui ont signé un partenariat avec nous », s'est réjoui Xavier Mirepoix quand la vice-présidente de Dijon Métropole et adjointe à la maire de Dijon Nadjoua Belhadef rappelait, elle, « que 92 % des jeunes issus de l'École des métiers sont en emploi à l'issue de leur formation, la preuve d'une véritable filière d'excellence ». Une filière qui, après un coup de pouce exceptionnel de l'État pour la valoriser - faisant du même coup valser quelques préjugés sur les formations professionnalisantes et explorer le nombre de contrats signés -, a revu ses aides à la baisse, restrictions budgétaires obligées. À ce titre, la présence des élus et des représentants du monde professionnel réunis dans un même élan pour cette inauguration au sein du campus de l'alternance de la



La maire de Longvic, les élus de la région BFC et de la métropole dijonnaise ainsi que la députée Océane Godard, et l'ex-ministre Fadila Khattabi ont, entre autres, assisté à l'inauguration de l'extension de l'École des métiers autour de son président Xavier Mirepoix (ci-contre avec les élèves) et Séverine Delidais la directrice générale (2^e en partant de la droite, photo ci-dessus). Crédit : JDP.



métropole dijonnaise, va bien au-delà de la photo de famille : elle vaut un engagement pour, comme l'a formulé Nadjoua Belhadef, « investir

dans l'avenir de notre jeunesse, de nos entreprises et de la métropole ».

Emmanuelle de Jesus

DIJON MOTORSCUP!

CIRCUIT DIJON-PRENOIS

4-5 OCTOBRE 2025

Instagram: [hvmracing_](#)
Facebook: [Dijon Motors Cup](#)

BILLETTERIE / [hvmracing.fr](#)

PRÉVENTE À PARTIR DE 19€
GRATUIT POUR LES -16 ANS

SCANNEZ MOI

Yonne. Dix ans après son ouverture, ce haut lieu de mémoire littéraire à Saint-Sauveur-en-Puisaye connaît une nouvelle phase de travaux qui dépasse la simple restauration.

La maison natale de Colette, moteur culturel et territorial

Le vaste bâtiment des communs, ensemble des XVII^e et XVIII^e siècles adossé à la demeure principale, est au centre du projet. Autrefois grange, laiterie et logement du gardien, il retrouve aujourd'hui une fonction vivante. « *C'est un espace qui va changer la façon d'appréhender la maison. On pourra y entrer librement, pour une exposition, une rencontre ou simplement un thé d'été* », explique Frédéric Maget, directeur de la maison de Colette.

Les maçons ont conservé l'enveloppe historique tout en repensant l'intérieur pour abriter une grande salle d'exposition modulable. L'espace accueillera deux expositions par an : « *Une première consacrée à Colette et son temps, et une seconde qui sera une invitation lancée à une créatrice contemporaine* », précise le directeur. Un salon de thé estival, des cuisines professionnelles, une loge d'artistes et des espaces techniques complètent l'aménagement. Les normes muséographiques les plus exigeantes sont intégrées : traitement de l'air, contrôle hygrométrique et régulation thermique permettront de recevoir des œuvres prêtées par des musées nationaux ou étrangers.

La direction du chantier s'attache à restituer l'esprit du XIX^e siècle. « *Tous les enduits de façade ont été faits à partir de chaux et de sable de la*



La livraison des communs est annoncée pour le printemps 2026, année qui marquera le dixième anniversaire de la réouverture du site. Crédit : Maison natale de Colette.

région, posés à la main ; les papiers peints sont imprimés à la planche, les verres soufflés manuellement », détaille Frédéric Maget. Cette exigence vaut aussi pour les jardins : « *Chaque plante, chaque arbre que vous voyez est présent dans les textes de Colette* ».

20.000 VISITEURS PAR AN

Un studio de résidence pour chercheurs et auteurs est également prévu, ainsi qu'un espace d'archives dans les combles. « *Nous voulons un lieu de mémoire, d'inspiration et de création* », résume le directeur. Ces nouvelles pièces renforceront le rôle

de la maison comme centre de recherche et de diffusion littéraire.

Avec plus de 20.000 visiteurs par an, la maison de Colette contribue à l'économie touristique de la Puisaye-Forterre. Cette nouvelle étape élargit l'offre et prolonge les séjours : expositions temporaires, conférences, projections dans la cave réaménagée, salon de thé... Autant d'occasions de dynamiser commerces, hébergements et services du village. La programmation prévoit notamment l'exposition « *Dessine-moi Colette* » pour l'inauguration, réunissant cinq dessinatrices

et autrices de manga, signe d'une ouverture assumée vers de nouveaux publics.

À terme, la maison natale de Colette se veut un lieu de mémoire, d'inspiration et de création, fidèle à l'esprit libre de l'écrivaine tout en répondant aux attentes d'un tourisme culturel en plein essor. En transformant un patrimoine intime en espace de partage et de création, le projet illustre comment un site historique peut devenir un levier de développement culturel et économique, sans jamais perdre son âme.

Enzo Beaudet

Yonne

AUXERRE : MOUVEMENT SOCIAL CHEZ GALIEN-MACORS. Le laboratoire pharmaceutique envisage la suppression d'une quarantaine de postes début décembre, selon les représentants syndicaux qui attendent les conditions de départ fixées par le plan de sauvegarde de l'emploi mis en place cet été. À Auxerre, le groupe Galien-Macors compte quelque 185 collaborateurs dans son unité de fabrication et de conditionnement de la rue des Caillottes. En cause : un chiffre d'affaires amputé de 30 % à la suite de la perte d'un client historique. « *Il nous commandait des produits en sachet depuis trente ans. Il a préféré faire fabriquer le médicament en stick sans passer par nous* », a expliqué Florence Niel, déléguée syndicale CGT à nos confrères de France 3 Bourgogne Franche-Comté. La représentante du personnel redoute, par ailleurs, une réorganisation du site au détriment des salariés.

Région BFC

2^E ÉDITION DU DISPOSITIF « STADE VERS L'EMPLOI ». Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, l'Agence nationale du sport, les entreprises s'engagent, les clubs sportifs engagés et France Travail renouvellent en 2025 l'opération d'insertion professionnelle par le sport « *Stade vers l'emploi* ». Ce rendez-vous propose aux entreprises de recruter sans CV, en se concentrant dans un premier temps sur les savoir-être des candidats. Une vingtaine de Stades vers l'emploi sont programmés en 2025 en Bourgogne-Franche-Comté, dont une dizaine de septembre à novembre. Les équipes de France Travail accompagnent les candidats en amont pour les préparer dans les meilleures conditions à rencontrer les recruteurs. La journée s'organise autour de trois temps forts, sans exigence de niveau sportif. Tout candidat ou employeur intéressé par cet événement doit s'inscrire auprès de son conseiller référent à France Travail, en raison des places limitées (en général une centaine par date). Rendez-vous le 25 septembre au Creusot (rugby), le 16 octobre à Montbard (handball), le 23 octobre à Sens (badminton), le 6 novembre à Lure (judo) et le 27 novembre à Besançon (badminton).

en bref

Yonne. La requalification du site entre dans sa dernière ligne droite.

Joigny : les travaux des rives de l'Yonne arrivent à quai

Lancés en janvier 2025, les travaux de réhabilitation de l'esplanade du marché et des quais de l'Yonne abordent leur ultime étape. Depuis le lundi 15 septembre, les abords de la fontaine, située face à la mairie, seront entièrement clôturés pour une durée d'environ trois mois. Cette intervention doit permettre de créer une vaste esplanade piétonne reliant l'hôtel de ville aux berges de l'Yonne, cœur du projet imaginé par la ville pour redonner de l'attrait au centre historique. Cette phase finale entraîne plusieurs réorganisations durables. Le marché extérieur est déplacé depuis le mercredi 17 septembre. La nouvelle disposition, plus fluide, sera conservée après la fin du chantier. Les automobilistes devront également s'adapter. Les parkings situés en face de la poste et de la communauté de communes

du Jovinien ne seront plus communicants pour les véhicules, un choix qui sera pérennisé afin de sécuriser les cheminements piétons. La municipalité assure toutefois le maintien d'un accès piéton entre le marché et le champ de foire pendant toute la durée des travaux, avant une réouverture complète par l'esplanade réaménagée.

Stéphane Bourdier



VILLE DE JOIGNY

PRENEZ LE POUVOIR SUR VOS FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Produisez - Stockez - Pilotez = ÉCONOMISEZ

silicéo
ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

ECOPART
L'EXPERT LOCAL DU GROUPE silicéo

☎ 09 70 02 52 63
🌐 www.ecopart.fr

Yonne. C'est sur un site chargé d'histoire que s'ouvre une nouvelle page à Vireaux. Là où, depuis le XVI^e siècle, s'exploitaient minerais de fer, ciment et pierre, s'étend désormais une centrale solaire de 4,5 hectares.

Miser sur le solaire pour réinventer un ancien poumon industriel

Vireaux
L'ancienne carrière de la cimenterie Lafarge, fermée en 2012, était restée en friche, symbole d'un passé industriel à la fois glorieux et douloureux pour les habitants. « *Pratiquement toutes les familles ont eu un parent qui a travaillé ici* », a rappelé le maire José Ponsard. Confrontée à l'urgence d'une reconversion, la municipalité a choisi en 2022 d'acquiescer l'ensemble du site pour lui donner une nouvelle vie. Objectif : concilier mémoire ouvrière, dynamisme économique et transition énergétique.

Le projet, porté par Altermies et TotalEnergies, va bien au-delà de l'installation d'une centrale photovoltaïque. « *Chaque projet est une aventure humaine, mais ici il y a une véritable unicité* », souligne Jean-Charles Lavigne Delville, PDG d'Altermies. L'entreprise a travaillé de concert avec la municipalité afin de coconstruire un aménagement global du site : intégration paysagère, maintien d'activités de loisirs, prise en compte de la biodiversité. Le chantier n'a toutefois pas été exempt de difficultés. Le raccordement au réseau électrique, complexe et long, a obligé les porteurs à scinder le projet en



José Ponsard, maire de Vireaux entouré de Jean-Charles Lavigne Delville, PDG d'Altermies, Vincent Gaffard, directeur régional de TotalEnergies en BFC, Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon. Crédit : JDP.

deux phases, la seconde n'étant pas attendue avant 2027 ou 2028. Une contrainte qui alourdit les coûts et freine la mise en service. « *Si ces projets exemplaires pouvaient être mieux priorités, cela aiderait tout le monde* », a plaidé le dirigeant d'Altermies. Pour TotalEnergies, partenaire du projet, l'enjeu dépasse le seul photovoltaïque. « *Nous vivons une très belle période, avec plusieurs inaugurations récentes en Bourgogne-Franche-Comté. Autour de ces projets naissent de véritables dynamiques de territoire* », a expliqué Vincent Gaffard, directeur régional de TotalEnergies en Bourgogne-Franche-Comté.

La centrale solaire n'est que la première étape d'un projet plus large de « *parc écologique* ».

FUTUR PARC ÉCOLOGIQUE

Le conseil municipal prévoit en effet l'aménagement d'un théâtre de verdure, de parcours sportifs, d'hébergements insolites et d'événements culturels. Des activités sportives s'y déploient déjà : courses de VTT, cyclo-cross, cinéma de plein air en préparation. Les anciens bâtiments en pierre ont été vendus à des porteurs privés pour y développer un grand gîte et une salle événementielle. « *C'est pour l'avenir de notre territoire que nous avons souhaité racheter la carrière* », affirme José

Ponsard. Les retombées financières de la centrale, conjuguées aux projets de loisirs, doivent contribuer à renforcer l'attractivité de la commune et de tout le bassin de vie.

Au-delà de la question énergétique, l'État entend accompagner la commune dans la recherche de financements et dans l'ingénierie nécessaire à la reconversion du site. « *Ce genre de projet contribue à l'attractivité d'un territoire. C'est la première pierre d'un projet plus global, porteur d'émulation locale* », estime Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon.

Entre mémoire industrielle et transition écologique, Vireaux réussit la mutation d'un site longtemps laissé en suspens. Symbole d'un territoire qui se réinvente, le projet illustre à la fois la complexité et le potentiel des partenariats entre collectivités, entreprises énergétiques et État. La centrale solaire, premier jalon de cette reconversion, doit produire de l'électricité pour plusieurs milliers de foyers. Mais pour les élus comme pour les habitants, l'enjeu est plus large : redonner une utilité collective à un lieu qui fut jadis le cœur économique du village.

Enzo Beaudet

Yonne. Porté par le collectif l'E&Co, en partenariat avec la FDFR 89, ce nouveau tiers-lieu ambitionne de devenir un espace hybride de travail, de partage et de coopération pour dynamiser l'entrepreneuriat local.

L'E&Co : entreprendre & coopérer

Sens
Depuis le début des années 2000, les territoires voient émerger de nouveaux espaces d'innovation : d'abord les espaces numériques en zones rurales, puis les espaces de coworking et enfin les tiers-lieux portés par les collectivités. En 2018, on en recensait environ 1.800 en France ; ils sont aujourd'hui plus de 3.500, dont 62 % implantés hors des métropoles. Parmi eux, 49 % proposent des activités de formation professionnelle, tandis que d'autres s'adressent aux associations locales ou encore aux demandeurs d'emploi.

Dédié aux entrepreneurs, le projet initié par l'agglomération du Grand Sénonais en novembre 2023 rejoint les 148 tiers-lieux déjà recensés en Bourgogne-Franche-Comté, dont le Fablab La Multiprise à Paron, commune voisine de Sens. Ce nouveau tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat est



Caroline Candotti-Bailly et Valérie Chazeau, membres du collectif l'E&Co

désormais porté par le collectif l'E&Co, en partenariat avec la FDFR 89 (Fédération départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne). Le choix de ce nom reflète les valeurs qui l'animent : Entreprise, Entreprendre, Économie, Collaboration, Coworking et Coopération. Des notions qui « *participent à la création de l'image et l'enrichissent de manière cohérente* », explique Caroline Candotti-Bailly, membre du collectif qui porte trois casquettes professionnelles : l'Atelier Bulle Étoilée à Courgenay, spécialisé en art-thérapie,

graphiste et commissaire d'exposition. Le tiers-lieu prendra vie au sein des locaux de l'Amphi, noyau du projet mis à disposition par la CAGS. Il rayonnera sur l'ensemble du territoire via de multiples actions, notamment l'Afterwork qui s'y tiendra le 25 septembre : « *Le premier événement pour commencer à donner de la visibilité à cet endroit, à ce groupe et commencer à mettre en lien les personnes* », précise Valérie Chazeau, également membre du collectif, patronne du restaurant Mauvaise Herbes et de la microentreprise Totem.

« *Lieu un peu hybride* », selon Caroline Candotti-Bailly, le tiers-lieu est un espace de travail, de création culturelle et de détente. Mais il sera surtout un espace de vie facilitateur d'échanges, de partage de connaissances, d'expériences, d'entraide (service Coup de Pouce), de liens entre les entrepreneurs qui pourront sortir de la solitude. Un projet gravé « *dans un marbre mou* » selon ses termes car destiné à évoluer.

Le tiers-lieu devrait être officiellement d'ici la fin du mois de février maximum. Il compte actuellement une douzaine de membres actifs réguliers « *avec des postes qui commencent à être définis. On a fait ce qu'on appelle une bulloterie dans laquelle il y a de grands domaines dans lesquels se positionner* ». Le collectif doit également se pencher sur la question de l'autonomie financière avec quelques pistes de formules comme l'abonnement.

Floriane Boivin

Côte-d'Or

BRADERIE SOLIDAIRE FNAC DIJON ET ZÉNITH DE DIJON : 126.700 € POUR LE SECOURS POPULAIRE. Dimanche 14 septembre, la Fnac Dijon, le Secours Populaire et le Zénith de Dijon organisaient la 17^e édition de la Braderie solidaire Fnac de Dijon. Cet événement qui a pour but de faire bénéficier au public d'un grand choix de produits culturels neufs (90 palettes de livres, CD, DVD, Vinyles, jouets) à prix bradés, au profit du Secours populaire a trouvé un écho très fort auprès du public : la braderie installée au Zénith Dijon a accueilli plus de 8.000 visiteurs et a permis de récolter la somme de 126.700 €.

JOB-DATING À LA TOISON D'OR LE 8 OCTOBRE.

Le centre commercial Toison d'Or s'implique dans la vie économique locale en proposant régulièrement avec France Travail des job datings, permettant « *de rapprocher habitants et entreprises locales* » et s'adressant à tous les publics : étudiants, jeunes actifs, demandeurs d'emploi ou candidats en reconversion. Le principe est simple : des entretiens rapides d'environ 15 minutes directement avec les recruteurs, « *une formule efficace qui permet aux candidats de valoriser leurs compétences et aux enseignes d'identifier rapidement de nouveaux collaborateurs* ». Pour cette édition 2025 qui aura lieu le **8 octobre de 10 h à 17 h**, 55 postes sont proposés en CDD et CDI par les enseignes participantes parmi lesquelles Apple, Bershka, Primark, Carrefour, Cultura, Darty, C&A, Palais des Thés, Snipes ou Blue Box pour des postes tels que conseillers de vente, mise en rayon, hôtes et hôtesse de caisse, ainsi que des fonctions d'encadrement (management, chef d'équipe). Pré-inscriptions en ligne obligatoires via une plateforme éditée par France Travail

♦ mesevenementemploi.francetravail.fr/mesevenementemploi/evnement/479970/job-dating-toison-d-or-dijon

Région BFC

ECM (ÉCOLE DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT) REJOINT IGENSIA ÉDUCATION. ECM (présente notamment à Besançon, Dijon et Belfort) annonce son intégration au groupe Igensia éducation. « *Rejoindre une fédération d'associations reconnue telle que le Groupe Igensia Éducation, c'est pour l'ECM une opportunité de franchir un cap structurant. Ce rapprochement nous permet d'ouvrir de nouvelles perspectives à nos étudiants et de consolider notre rôle d'acteur éducatif engagé au cœur des territoires* », estime Claude Filisetti, directeur général de l'ECM. L'école bénéficie désormais de nouvelles synergies pédagogiques, de ressources renforcées et d'un accès élargi à des formations diplômantes, de Bac à Bac+8. « *Cette dynamique permet à l'école d'accroître ses capacités d'innovation et de mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises locales* ».

2^e RENCONTRES DES MÉTIERS DU COMMERCE.

La 2^e édition des Rencontres des métiers du commerce portée par les 20 branches professionnelles réunies au sein de l'Opcommerce aura lieu du 29 septembre au 17 octobre 2025. De nombreux événements sont attendus en BFC qui compte 60.000 salariés du secteur. Un site de référencement est à la disposition des structures (entreprises, organismes de formation, acteurs de l'orientation et de l'emploi...) qui souhaitent participer aux Rencontres des Métiers du Commerce et donner de la visibilité à leurs événements.

♦ lecommercecatebouge.fr

en bref

« France 2030 révèle les territoires »

France. 54 Mds € d'ici à 2030 pour rattraper le retard industriel de la France, investir dans les technologies innovantes et soutenir la transition écologique : le plan d'investissement France 2030 est en marche mais manque encore de candidats. Rencontre avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement au service du Premier ministre.



Le Journal du Palais. Après plus de trois ans, quel bilan tirez-vous du plan d'investissement France 2030 ?

◆ **Bruno Bonnell.** Sur le plan initial de 54 Mds € à trois ans, nous en avons engagé 40 dans 100 % des départements français. 55 % de cette somme s'est destiné à des PME, 20 % à de grandes entreprises, le reste concerne des centres de recherche. France 2030 a également consacré 1,3 Mds € à la formation avec 160 nouveaux centres qui ont conduit à la création de 200.000 places ouvrées, mais l'objectif est d'atteindre un million de places d'ici 2030.

◆ **Comment se positionne la Bourgogne Franche-Comté face au plan d'investissement France 2030 ?**

◆ La région a reçu 550 M€ de soutien et le tissu représente celui de la France avec 48 % de PME, 16 % de grandes entreprises et 13 % d'établissements publics. Les financements concernent 263 projets, dont 59 en Côte-d'Or, 81 dans le

Doubs ou encore 41 en Saône-et-Loire. Dans la région, nous n'avons connu aucune défection, aucune entreprise n'affiche de décalage ou d'arrêt. La Bourgogne-Franche-Comté fait par ailleurs partie des territoires inattendus dans le sens où on ne pense pas spontanément à Besançon pour réaliser de l'assemblage de composants microscopiques mais plutôt à Taïwan notamment. Cet exemple prouve que France 2030 révèle les territoires.

La Bourgogne-Franche-Comté est petite par rapport à d'autres régions comme la Nouvelle-Aquitaine ou Auvergne-Rhône-Alpes, mais, en visite à Besançon, j'y ai constaté une dynamique qui s'y installe assez bluffante. Pendant ma venue, j'ai aussi été épaté par l'école de micromécanique ou le travail en oncologie du CHU voisin. À Dijon, c'est le travail sur les sciences de la vie qui m'a marqué. Je pourrai aussi évoquer le projet de construction alliant le lin et le chanvre. On ne lance pas une fusée sur la Lune tous les jours, mais si on fait du bien à la planète et que l'on crée de l'emploi, la mission est accomplie. En Bourgogne-Franche-Comté, il y a le pragmatisme de l'innovation.

J'ai toutefois regretté cette opposition entre la Bourgogne et la Franche-Comté. C'est une situation que l'on retrouve dans d'autres régions mais certains dossiers nécessitent d'avoir une taille critique et donc des collaborations entre les territoires de la région. Quand on s'unit, ça marche tandis que nos déchirements nous affaiblissent. Et puis, le vin et le fromage s'accordent plutôt bien.

◆ **Qu'en est-il des projets liés à l'hydrogène ?**

◆ Les projets associés à l'hydrogène connaissent un décalage pour cause d'usage. Les évolutions sont plus lentes car Airbus a reporté son projet d'avion à hydrogène et Alstom, ses trains à hydrogène. Pour autant, ils ne sont pas remis en question. Nous ne laissons pas tomber l'hydrogène, mais puisque les usages se révèlent plus lents, nous lissons les investissements au-delà de 2030.

◆ **Peut-on déjà mesurer les résultats du plan ?**

◆ Il est encore trop tôt. Il faut cinq ans pour construire une usine et dix ans pour les programmes de recherche. Au début, les candidatures des territoires restaient rares

mais nous avons convaincu les entreprises d'oser et cela a payé car nous avons reçu 7.500 projets. Nous avons mobilisé les talents et les capitaux pour parier sur des projets. France 2030 permet de « dérisquer » les investissements privés et de fixer un cap pour plusieurs années.

◆ **Créer une usine, c'est bien, mais trouver les compétences pour y travailler, c'est mieux...**

◆ Au niveau national, on estime que France 2030 a directement créé 110.000 postes tandis que les projections visent un taux d'emploi annuel de 300.000 personnes, notamment grâce à de nouveaux secteurs. Les centres de formation créés viennent s'ajouter aux formations existantes pour trouver les compétences. Je crois que ce sera d'ailleurs un élément d'attractivité différenciateur pour la France à l'international de montrer que nous avons les hommes et les femmes formés. Pour maintenir les talents français sur le territoire, France 2030 peut aider à la création d'entreprise en France et ainsi encourager l'emploi local.

◆ **Comment articuler les besoins de financement de l'innovation et**

de la réindustrialisation en région avec les impératifs de restriction budgétaire de l'État ?

◆ La dette, c'est comme le cholestérol, il y a le bon et le mauvais ! Un État comme une entreprise peuvent avoir une bonne dette pour financer les investissements de demain car cela implique des profits qui en découleront. Le budget de France 2030, fixé début 2022 pour une durée minimum de cinq ans - mais d'expérience, je sais que cela pourra durer le double puisqu'il faut trouver les projets - ne sera pas remis en cause.

◆ **Quelles sont les prochaines attentes du plan France 2030 ?**

◆ Les appels sont toujours ouverts et des dossiers sont en instruction mais pas encore assez. Nous allons également lancer un nouvel appel, « Pionniers de l'IA », autour de l'application de l'intelligence artificielle dans les process industriels ou la vie des entreprises. C'est une chance de proposer des choses intelligentes, d'améliorer notre compétitivité. C'est une opportunité à saisir pour les entreprises.

Propos recueillis par Nadège Hubert

COLLECTIVITÉS

Patrimoine : une gestion de moins en moins soutenable

Région BFC. La Cour des comptes alerte sur la soutenabilité économique de la politique du patrimoine menée par les collectivités territoriales, propriétaires de près de la moitié des monuments historiques français. Face à l'envolée des coûts et à la raréfaction des aides publiques, elle préconise l'optimisation des dépenses et une stratégie de valorisation par l'usage.



La Cour des comptes, par l'intermédiaire d'une grande enquête nationale pilotée par la Chambre régionale des comptes (CRC) de Bourgogne Franche-Comté, vient de rendre publics deux rapports thématiques majeurs (un national thématique et l'autre régional ciblé sur la BFC), soulignant les défis monumentaux rencontrés par les collectivités territoriales dans la gestion de leur patrimoine. « Cette enquête inédite a associé huit chambres régionales et a porté sur un échantillon significatif d'une soixantaine de collectivités couvrant l'ensemble du territoire national », précise Emmanuel Roux, président de la CRC BFC.

UN FARDEAU FINANCIER DISPROPORTIONNÉ

Le constat est net : l'obligation de conservation est de plus en plus difficilement soutenable économiquement par les propriétaires publics. « Contrairement à une idée reçue, l'État ne détient que 4 % des monuments historiques (MH). Les collectivités territoriales, quant à elles, possèdent 45 % des 46.000 monuments historiques. En BFC on compte 3.752 MH, soit 8 % des monuments présents sur le territoire national, argue Emmanuel Roux. Cette charge est d'autant plus critique que la moitié des MH est concentrée dans des communes de moins de 2.000 habitants, dont les revenus économiques sont souvent réduits ». Les travaux de conservation induisent des surcoûts importants, qui peuvent être supérieurs à 40 % par rapport à l'immobilier traditionnel. « L'exemple de Salins-les-Bains (Jura) est édifiant : les investissements nécessaires pour maintenir son patrimoine monumental en bon état ont été chiffrés à environ 35 M€, soit l'équivalent de 19 années de dépenses d'équipement de la commune dédiées uniquement au patrimoine ». De plus, aux monuments réglementés s'ajoutent 40.000 églises et chapelles qui ne sont ni inscrites ni classées et dont la charge de conservation repose entièrement sur les com-



munes, sans possibilité d'aides spécifiques de l'État.

UN COFINANCEMENT INDISPENSABLE MAIS MENACÉ

L'enquête révèle ainsi que, pour l'échantillon étudié, aucun chantier d'envergure n'a pu être engagé sans l'assurance d'un cofinancement public. Le soutien de l'État, des conseils départementaux et régionaux est indispensable. En 2024, les collectivités ont bénéficié de 52% des 267 M€ en crédits déconcentrés du budget de l'État alloués aux monuments historiques. Grâce à ces soutiens, le reste à charge pour les communes s'établit en moyenne autour de 45 %. « Bien que cet effort financier ait conduit à une amélioration de l'état général du patrimoine (notamment entre 2019-2023 par rapport à la période précédente), l'avenir des financements est incertain. Les autorisations d'engagement des crédits de l'État dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 sont en baisse. En Bourgogne Franche-Comté, les crédits régionaux ont diminué de 15 % ces dernières années, et les perspectives budgétaires des élus sont contraintes », avance Emmanuel Roux. Le mécénat privé ne peut compenser ce manque qu'exceptionnellement, étant souvent limité à des sites très emblématiques, comme la Saline royale d'Arc-et-Senans, où il peut représenter près

de 30 % des recettes entre 2018 et 2024.

OPTIMISER ET VALORISER : DES LEVIERS À MOBILISER

Face à ces tensions budgétaires, la Cour des comptes insiste sur la nécessité de mieux activer certains leviers pour améliorer la conservation et la valorisation. « Nous préconisons d'anticiper davantage et de mieux programmer les opérations de conservation, en développant des démarches de programmation immobilière pluriannuelle, comme cela a été fait par le département Doubs ou à Besançon. La mutualisation des ressources techniques à l'échelle intercommunale est un second axe fort, permettant de pallier l'inégalité des communes en matière d'ingénierie à l'exemple de Baume-les-Messieurs, dans le Jura. Enfin, au pire, des cessions peuvent être envisagées ».

Par ailleurs, la valorisation du patrimoine apparaît comme un élément décisif pour sa pérennité. Il est crucial de faciliter l'ouverture au public et sensibiliser ce dernier aux enjeux et aux métiers du patrimoine comme cela a été fait à Semur-en-Auxois ou à Tonnerre. Le changement d'usage des édifices qui n'ont plus d'activité culturelle doit lui aussi être simplifié. Le rapport encourage l'inscription du patrimoine dans des démarches d'attractivité touristique ou des stratégies d'aménagement du territoire (outils type Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain). « Avec un point de

vigilance sur le fait que l'exploitation économique doit faire preuve de rigueur en sécurisant notamment les hypothèses de recettes pour éviter les déficits d'exploitation. À Autun cette condition n'est pas toujours remplie. De même, à Dijon avec la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, le manque de suivi de la fréquentation ne permet pas une valorisation du site à la hauteur des investissements consacrés. »

DES RÈGLES DE PROTECTION À SIMPLIFIER

L'enquête s'est également penchée sur la responsabilité des collectivités en tant qu'aménageurs, qui doivent concilier protection du patrimoine et urbanisme. La complexité réglementaire persistante est un frein majeur.

La Cour recommande d'accélérer la simplification de la réglementation, soulignant que la mise en œuvre de la loi de 2016 relative à la Liberté de création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) se fait à un rythme « trop lent ». Ce qui conduit à un enchevêtrement des anciens dispositifs et des nouveaux zonages, créant une complexité préjudiciable. À Besançon, par exemple, ils existent jusqu'à quatre types de règles de protections qui se chevauchent : les périmètres patrimonial remarquable, Unesco, classé au titre du code de l'environnement et celui des abords avec la règle des 500 mètres sans construction. « On a ainsi une recommandation très opérationnelle, afin que d'ici fin 2025, l'État puisse examiner les conditions

permettant de modifier un plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine sans déclencher de manière automatique la révision du plan local d'urbanisme ».

Cette complexité a des impacts socio-économiques directs : le taux de vacance des logements est le double dans les zones protégées - où la prise en compte de la transition écologique et énergétique est prégnante et concerne 37,7% du parc de logements - que dans les zones non protégées.

Les auteurs insistent également sur la nécessité d'une meilleure articulation des compétences entre communes et intercommunalités lors du déploiement des outils de l'urbanisme et de la protection, ainsi que sur l'amélioration du dialogue entre les élus et les architectes des bâtiments de France, garants de la sauvegarde du patrimoine, dont la variabilité des avis peut perturber l'anticipation des projets. « Enfin, l'intérêt de cette enquête est aussi pour les communes de connaître ce qui se fait ailleurs, de s'acculturer aux différentes solutions possibles, de se comparer entre elles afin de mieux mutualiser leurs actions. C'est d'autant plus vrai que la boîte à outils techniques reste souvent peu accessible pour les petites communes qui, de fait, sont régulièrement dépassées par la situation », conclut Emmanuel Roux.

Frédéric Chevalier

Région BFC. La 10^e édition de l'Université de la transition numérique des territoires, placée sous le signe des interrogations autour de l'IA, s'est tenue au Palais des congrès de Dijon les 16 et 17 septembre. L'occasion de faire le point sur la position de la région BFC dans l'écosystème.

Numérique, IA : un enjeu de performance et d'égalité entre les territoires

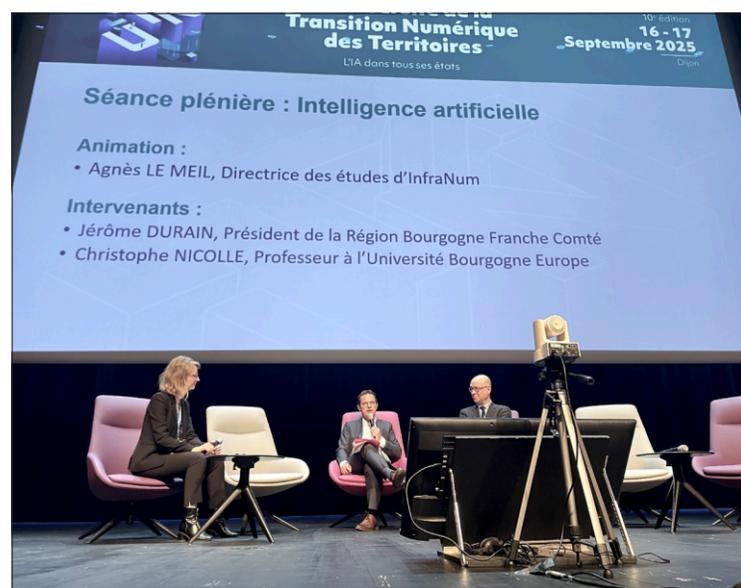
Pivot de cette 10^e édition de l'Université de la transition numérique des territoires, l'IA commence en BFC par un constat basique, rappelé en préambule par le président du conseil régional Jérôme Durain : celui de l'équipement physique des réseaux et de l'éducation pour un accès égalitaire et démocratique au numérique. Si notre région selon lui « bénéficie d'un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement de ces innovations avec un territoire qui est fibré à plus de 93 %, leader dans le développement des territoires intelligents et durables, précurseur dans les usages innovants », elle est aussi, rappelle Jérôme Durain, une région qui concentre de nombreux enjeux de transition « puisque très rurale mais qui compte aussi des centres industriels importants que ce soit le sud Bourgogne ou le nord de la Franche-Comté qui connaissent de profondes mutations. » Face à ces « impératifs de développement, ces impératifs stratégiques en ligne de mire, appuyés encore le président de la région, les développements technologiques exigent aussi une vraie régulation et des garde-fous politiques pour faire en sorte que ces transitions soient sobres énergétiquement, un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Faire aussi que ces transitions ne laissent aucun

territoire de côté, au risque de développer de nouvelles fractures numériques que la fibre était précisément censé résoudre. » D'un point de vue citoyen, l'élus a rappelé « l'enjeu sociétal et politique majeur et démocratique évident. Ces évolutions ne doivent pas non plus être un blanc-seing donné aux Gafam avec un risque fort de dépendance technologique, de captation des données et des usages qui passe donc par un objectif collectif d'autonomie, de maîtrise publique et européenne. Nous avons nous, responsables politiques, un rôle central à jouer car il s'agit de ce qui fera demain société. Un rôle pour utiliser le numérique intelligemment pour le pilotage de politique publique. Une responsabilité toute particulière vis-à-vis des usagers pour leur garantir l'accessibilité des services. Un service public qui soit réellement universel pour les aider notamment dans les démarches qu'ils doivent effectuer en ligne. »

SOLUTIONS LOCALES

Des inquiétudes légitimes, que nuance Christophe Nicolle, professeur à l'UBE. « La traduction de Artificial intelligence c'est "renseignement artificiel" mais pour des raisons scénaristiques on a appelé ça l'intelligence artificielle et on l'a associée à l'image assez négative de quelque chose qu'on ne connaissait pas et qui allait dominer la planète, s'amuse le chercheur. Rappelons qu'il y a plein de formes d'in-

telligence artificielle. Aujourd'hui on se concentre sur une seule qui est le LLM (IA générative, Ndlr), qui est juste en fait l'évolution des algorithmes de traitement automatique du langage qu'on avait développés il y a une vingtaine d'années. » Pour autant, Christophe Nicolle met en garde contre le handicap de cette technologie qui génère de lourds profits en se fondant sur des données incomplètes. « Elle nous renvoie des biais de nous-mêmes. Je vous invite tous à faire la comparaison sur une question simple : "Quelle est la politique financière mise en place entre les États-Unis et l'Europe pendant le Covid ?" Posez la question à chat GPT et à Mistral AI et voyez les réponses : une est factuelle, l'autre très orientée à charge contre l'Europe. Donc la question de l'IA aujourd'hui n'est pas ce que c'est mais ce que nous allons en faire. L'éthique sera celle que lui apportent ses concepteurs, ses promoteurs et ses utilisateurs. » Sur la place de la BFC dans cet écosystème, le professeur Nicolle se veut également rassurant : « L'intelligence artificielle en Bourgogne Franche-Comté existe depuis très longtemps puisqu'on a fêté l'année dernière les 30 ans d'un Master base de données et intelligence artificielle, et chaque année on forme une soixantaine d'étudiants. Aujourd'hui la plupart sont en alternance ce qui veut dire que les entreprises s'approprient en fait l'IA (...) on a énormément de besoins dans tous les pôles de compétitivité aujourd'hui



Jérôme Durain, président de la région BFC : « Il ne s'agit pas de donner un blanc seing aux Gafam ; le politique a un rôle central à jouer ». Crédit : JDP.

que ça soit dans l'agriculture comme dans le nucléaire ou dans le véhicule du futur des entreprises demandent de l'intelligence artificielle et le point commun n'est pas la donnée puisque souvent le problème n'est pas l'algorithme mais c'est l'acculturation des équipes des ressources humaines. Il faut aider les gens à s'approprier ces nouvelles technologies, cette nouvelle façon de travailler. On n'est pas

là pour se substituer à un métier, mais on est là pour enrichir un métier sans faire d'anthropomorphisme. » L'avenir de l'IA, plus que jamais, une affaire humaine ? C'était là un des enseignements de ce 10^e rendez-vous technologique, qui redonne leur place aux territoires, au tissu économique et aux élus.

Emmanuelle de Jesus

Yonne. La disparition programmée de la Chambre économique de l'Avallonnais a amené l'organisme consulaire à installer une antenne sur le site de l'hôtel d'entreprises.

La CCI 89 s'ancre à Avallon

A contre-courant du mouvement de recentralisation des services consulaires observés ces dernières années, CCI Yonne renforce sa présence dans la sous-préfecture du département.

Depuis le 15 septembre, Cédric Zanon officie, en effet, comme chargé de développement économique pour le compte de l'organisme consulaire. Ce recrutement intervient à la suite de la disparition de la Chambre économique de l'Avallonnais, fruit de la coopération entre la CCI, la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre d'agriculture. « De par ses spécificités géographiques et économiques, nous souhaitons conserver une implantation à Avallon », explique Jérôme Mayel, le directeur général. « Une journée par semaine, des agents spécialisés dans les formalités accueilleront à terme les entreprises sur site. »



Au siège auxerrois de la CCI, le tout nouveau chargé de développement économique de l'Avallonnais, Cédric Zanon, reçoit les dernières consignes du président, Thierry Cadeville. Crédit : JDP.

Parmi les missions de Cédric Zanon, le chargé de développement économique doit devenir l'interface de CCI Yonne avec les porteurs de projet - ils sont près d'une centaine par an originaire du sud du département - et les entreprises locales, ainsi que l'interlocuteur privilégié du microcosme économique local. « Il existe à Avallon un tissu commercial dense qui

évolue en cercle fermé, notamment en cœur de ville », précise ce dernier. Il doit, par ailleurs, contribuer à l'attractivité économique du territoire en partenariat avec les collectivités territoriales. « Nous souhaitons bâtir, pour cela, deux conventions avec la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan et celle du Serein », souligne Jérôme Mayel. Des

partenariats d'actions peuvent, par ailleurs, être conclus avec d'autres acteurs économiques. »

Dans le cadre du redéploiement des services d'accompagnement et d'appui de ses ressortissants, CCI Yonne entend, dès l'an prochain, conduire un programme de rénovation du site d'Avallon. Près de 30 000 € vont ainsi être consacrés à la réhabilitation des salles de réunion afin de les rendre modulables et plus fonctionnelles. L'antenne avallonnaise doit, par ailleurs, s'étoffer progressivement de nouvelles attributions. « L'offre de formations professionnelles est l'une des problématiques à prendre en considération », glisse Cédric Zanon. En ligne de mire : la transformation de l'actuel hôtel d'entreprises en pépinière d'entreprises à « haut niveau de services », alignée sur la labellisation du conseil régional de Bourgogne Franche-comté.

Stéphane Bourdier

Yonne

LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DE L'YONNE PROLONGÉE. La direction départementale des territoires a annoncé le rallongement au 25 septembre de la période de consultation du document pour les habitants du département. « Établi pour une période de six ans et conjointement rédigé par les services de l'État, la chambre d'agriculture de l'Yonne, la fédération départementale des chasseurs, les représentants des syndicats agricoles, les représentants de la propriété privée rurale et forestière, le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDCG) encadre l'ensemble des activités liées à la chasse dans le département (gestion des espèces et des milieux ; sécurité de la chasse ; communication entre chasseurs et autres usagers de la nature notamment) », rappellent les autorités préfectorales. Le projet de SDGC est consultable sur le site internet de la préfecture.

MAREY/TILLE : L'AGENCE CHAMOIN-MESENS LAURÉAT. Le cabinet dijonnais vient d'être distingué par l'association Sites & monuments (ex-société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, la plus ancienne association nationale de défense du patrimoine) pour son travail sur la restauration intérieure de l'église classée de Marey-sur-Tilles (maçonneries, enduits, sols, menuiseries intérieures et extérieures, mise en lumière & électricité, peintures murales et polychromie, vitraux, mobilier et objets mobiliers. La remise du prix aura lieu le 25 octobre au Salon du Patrimoine - Carrousel du Louvre à Paris.

en bref

Côte-d'Or. Le SICECO a invité élus locaux et acteurs territoriaux à la 3^e édition de ses assises de l'énergie ce 12 septembre au Palais des congrès à Dijon.

Des assises de l'énergie pour encourager à l'action

Dijon « C'est n'est plus un risque hypothétique, le dérèglement climatique est bien présent. C'est à nous d'agir, les pays développés en tête, et au plus vite, car plus le CO₂ s'accumule, plus les conséquences de la dérive climatique seront fortes », a martelé Jacques Jacquenet, président du Siceco, à l'occasion des troisièmes assises de l'énergie tournée vers la transition climatique et non seulement énergétique. Le syndicat d'énergie de Côte-d'Or a souhaité dresser le constat de la situation locale et mettre en lumière les prévisions des spécialistes. Certains scénarios pourraient conduire notre territoire continental à subir des températures estivales atteignant jusqu'à 55 degrés. « Nous devons prendre conscience de la réalité des choses car nous avons encore des élus dans le déni ou climatosceptiques, même si les positions évoluent », a regretté Jean-Michel Jeannin, directeur du Siceco.

REPENSER L'EXISTANT ET AGIR POUR L'AVENIR
Les deux responsables



Jacques Jacquenet, président du Siceco, a notamment encouragé la production d'énergie verte sur les territoires à travers les méthaniseurs, les centrales agri-photovoltaïques, les éoliennes, les plaquettes bois ou même les bâtiments en structure bois. Crédit : Siceco.

veulent adapter les usages mais aussi transformer certaines pratiques. « Nous devons ralentir la démarche d'enfouissement car il n'y a pas d'intérêt à mettre de l'argent dedans alors

que d'autres solutions comme le torsadé assurent la sécurité du réseau. » Jean-Michel Jeannin y voit une économie potentielle de 1,7 M€. Il a également visé l'éclairage public qui, outre

des économies budgétaires, impacte les consommations d'énergie et la biodiversité. 470 des 675 communes de Côte-d'Or membres du Siceco ont pris la position de le réduire. « Faut-il absolument tout passer en led alors que certains points lumineux peuvent être abandonnés ? On doit aussi encourager le recours aux produits locaux comme le bois pour les poteaux. » Le directeur a complété en encourageant la rénovation du bâti. « Les acteurs des travaux publics participent à la transition dès la phase de chantier en améliorant les pratiques, en rationalisant le transport, en ayant recours aux matériaux biosourcés mais aussi en utilisant des engins électriques » a complété Claire Paris, secrétaire générale de la FRTP régionale et directrice d'Ecorse TP, au cours d'une table ronde dédiée à l'adaptation. Tous les intervenants ont encouragé à l'action au risque qu'une certaine appréhension de l'avenir n'ait pour conséquence qu'un immobilisme néfaste face aux enjeux de société.

Nadège Hubert

Côte-d'Or. Le ministère de la culture et MJC de France ont désigné six scènes culturelles de proximité parmi lesquelles Montbard. La structure a été reconnue pour son action sur le long terme tant auprès des jeunes que des habitants du territoire.

Montbard reconnue scène culturelle de proximité

Montbard « C'est une reconnaissance des organismes de tutelle sur le travail engagé et militant que nous menons », se réjouit Mikaël Fauvel, directeur de la MJC de Montbard. Sa structure fait partie des six MJC française qui ont été retenues par le ministère de la culture et MJC de France comme scène culturelle de proximité. « Suite à un diagnostic des enjeux du territoire, la MJC de Montbard a fait un choix fort : y répondre par le biais d'actions artistiques et de créations qui puisent dans les problématiques que vivent ici jeunes et moins jeunes. C'est cette coopération artistes/habitants, cette implication des projets dans le territoire que nous avons souhaité reconnaître et soutenir par le biais de la Scène culturelle de proximité », a souligné Patrick



La MJC de Montbard, grâce à son travail sur le long terme, fait partie des six scènes culturelles de proximité nommée par le ministère de la culture et MJC de France. Crédit : MJC de Montbard.

Chenu, directeur de MJC de France. À Montbard, la MJC se singularise par le travail qu'elle mène sur le temps long avec des actions qui s'étendent sur un ou deux ans. Ainsi, depuis dix ans, des réalisateurs collaborent avec une dizaine de jeunes de 14 à 16 ans afin de

concevoir un court métrage construit autour leurs préoccupations.

S'ADRESSER À TOUTES LES POPULATIONS

« En milieu rural, une MJC ne se limite pas à un public jeune », rappelle Mikaël Fau-

vel. En ce sens, la structure a mis en place de longues résidences artistiques par l'intermédiaire desquelles les artistes travaillent avec les usagers de la MJC et les habitants. « On invite la population à approfondir une question sociale ou politique dans le cadre du territoire. Ce dialogue social a par exemple soulevé un questionnement sur la précarisation des jeunes femmes. » Pour soutenir son action au quotidien assurée par trois permanents et une soixantaine de bénévoles, la MJC de Montbard s'est vu attribuer une subvention de 30.000 € dans le cadre de sa reconnaissance en tant que scène culturelle de proximité. Cette enveloppe vient appuyer son budget annuel de 300.000 € environ.

N. H.

Région BFC

LA BFC EN ÉTAT DE VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE. En Bourgogne-Franche-Comté, en 2021, 295.000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement selon une étude récemment publiée de l'Insee et ce, malgré la Loi Grenelle 2 de 2010 (complétée depuis par MaPrimeRénov'). La région reste la plus touchée par la vulnérabilité énergétique avec 24,0 % de ménages concernés, contre 17,4 % en France métropolitaine. Ces ménages sont plus susceptibles de ne pas suffisamment chauffer leur logement en raison d'arbitrages budgétaires. Dans la région, les dépenses énergétiques conventionnelles s'élèvent en moyenne à 1.980 € en 2021 par ménage, et à 2.760 € pour les ménages vulnérables. Elles avoisinent 1.850 € dans les départements les plus urbains (Côte-d'Or, Doubs, Territoire de Belfort), et 2.070 € dans les autres départements. Ces différences territoriales s'expliquent principalement par les caractéristiques des logements, notamment leur superficie (une pièce de plus en moyenne qu'en France métropolitaine) et leur mode de chauffage (fioul majoritairement) et dans une moindre mesure par la plus ou moins grande rigueur du climat, et le niveau de revenu de leurs occupants.

Côte-d'Or

2^E ÉDITION DE WELCOME TO DIJON. Dijon Bourgogne Invest, l'agence d'attractivité économique de Dijon Métropole organise le mardi 23 septembre 2025 de 18 h à 22 h, à la Cité internationale de la gastronomie et du vin la deuxième édition de Welcome to Dijon, une soirée conviviale dédiée à l'accueil des nouveaux arrivants en entreprise sur le territoire. Welcome to Dijon vise à faciliter l'intégration des collaborateurs (cadre comme non cadre) ayant effectué une mobilité professionnelle sur le territoire l'année écoulée, à offrir une opportunité de réseautage aux conjoints et à valoriser l'écosystème local et ses acteurs auprès des nouveaux arrivants. Les participants pourront profiter de la présence de Apec, France Travail, Medef, CPME, Action logement, Bourgogne mobility pour tisser leur réseau, mais aussi en apprendre plus sur ce que Dijon a à offrir d'un point de vue culturel. De grandes entreprises locales ou nationales avec de fortes implantations régionales sont associées, comme Dijon Céréales, Urgo, Adhex, Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, André le Groupe, CPage, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Akacia.

♦ Inscription obligatoire : y.weezevent.com/welcome-to-dijon

UN CANDIDAT DE L'ÉCOLE DES MÉTIER DE DIJON EN FINALE NATIONALE DES WORLD SKILLS.

Jules Bideaux (18 ans), (ci-contre), originaire de la région dijonnaise, suit sa deuxième année de Brevet professionnel - formation en Fleuristerie/Art Floral à l'École des Métiers Dijon Métropole. Médaille d'or du Meilleur apprenti de France



2024, sélectionné à l'issue du concours régional des WorldSkills, il représentera la Côte-d'Or et la BFC lors de la compétition nationale des métiers WorldSkills, du 16 au 18 octobre au Parc Chanot (Marseille). Depuis mars, il suit une préparation intensive, guidé par un coach investi, aussi exigeant sur la technique que sur le mental. « Il m'aide à me construire dans tous les aspects du métier », explique le jeune homme, apprenti à la boutique Gilles Sonnet (Fontaine-lès-Dijon).

en bref

Yonne. À Monéteau, l'inauguration d'une nouvelle station révèle le modèle d'AuxR_M le Vélo. Entre soutien financier régional et engagement des communes, ce service de mobilité douce, géré par Fifteen, séduit toujours plus d'usagers.

AuxR_M le Vélo : la mécanique économique d'un succès local

Lancé en 2023, le service public AuxR_M le Vélo compte désormais 420 vélos électriques répartis sur 43 stations dans l'agglomération d'Auxerre. Objectif : atteindre deux trajets par vélo et par jour, soit près de 800 déplacements quotidiens. La barre a même été franchie récemment, avec un record de 1.035 trajets en une seule journée. Pour soutenir cette croissance, quatre salariés assurent une logistique millimétrée : deux agents sillonnent le terrain de 7 h à 20 h pour réalouer les vélos et remplacer les batteries, pendant que deux autres supervisent l'atelier. Deux camionnettes assurent la rotation des machines et des pièces. Cette organisation permet de maintenir un taux de disponibilité compris entre 90 % et 95 %, quand d'autres réseaux plafonnent autour de 70 %.

Ce haut niveau de service a un impact direct sur les finances : plus de vélos disponibles signifie plus de locations, donc des recettes optimisées pour l'agglomération et son délégataire



Illustration : Communauté de l'Auxerrois

Fifteen, tout en limitant les coûts grâce à une maintenance préventive. Les petites réparations sont réalisées sur place, évitant l'immobilisation en atelier.

SOUTIEN RÉGIONAL ET ANCRAGE COMMUNAL

L'essor du service s'appuie aussi sur une politique publique volontariste. La

conseillère régionale déléguée Isabelle Poifol-Ferreira rappelle que la région a financé 110.000 € dans le cadre du contrat de territoire de l'Auxerrois, dont 15 % fléchés vers les mobilités actives. Elle souligne que « les itinéraires sécurisés sont essentiels, on ne peut pas demander aux gens de faire du vélo si l'on n'a pas sécurisé les

axes de circulation ». Le Plan Vélo 2, adopté jusqu'en 2028, doit encore renforcer ce maillage, avec 556.000 € supplémentaires destinés aux pistes cyclables et passerelles.

À l'échelle locale, la commune de Monéteau illustre cette appropriation. « Nous sommes ravis d'accueillir quatre stations sur notre territoire, une chance phénoménale pour les habitants qui rejoignent leur travail à vélo », se réjouit sa maire Arminda Guiblain. Dès le début du mandat, l'équipe municipale avait prévu d'équiper les services techniques en vélos électriques ; le projet communautaire « a conforté notre volonté de promouvoir ce mode de déplacement », poursuit-elle, elle-même adepte du deux-roues. Ces soutiens institutionnels, conjugués à l'engagement des usagers, consolident le modèle du réseau. Fifteen peut ainsi concentrer ses ressources sur l'entretien et l'innovation, notamment le développement d'un firmware maison pour optimiser autonomie et assistance électrique.

Enzo Beaudet

Yonne. Avec près de 120 M€ investis et une trentaine d'opérations en cours, l'Office Auxerrois de l'Habitat (OAH) modernise le parc locatif, améliore l'efficacité énergétique et redessine des quartiers entiers d'Auxerre et de son agglomération.

OAH, un programme XXL pour l'habitat

Dans le cadre de la transformation du quartier des Rosoirs, la Tour d'Auvergne se distingue par sa mutation : sur le site de l'ancienne boulangerie, une surface commerciale d'environ 500 m² sera créée, offrant six cellules commerciales. Au-dessus, cinq logements neufs (un T4, deux T3, deux T2) seront dotés de terrasses privatives. Avec un parking, des garages et un local vélos, ce projet entend allier services, densité et qualité de vie. Achèvement prévu fin 2026. Au cœur du quartier des Rosoirs, trois immeubles vont connaître une profonde métamorphose. Les bâtiments 3-4-5 bénéficient d'un budget de 5,55 M€, financés

à 5 % par les fonds propres de l'OAH (278.000 €), à 77,9 % par emprunt et à 17,1 % par des subventions publiques.

À l'issue des travaux, en septembre 2026, l'ensemble proposera vingt-et-un T2, dix-huit T3 et treize T4 entièrement rénovés. Isolation renforcée, façades modernisées, parties communes repensées : cette réhabilitation énergétique vise à réduire les charges et à améliorer nettement le confort des locataires, tout en conservant l'âme de ce quartier populaire.

REMISE AUX NORMES

Toujours à Auxerre, le bâtiment G de la rue Fragonard, dans la résidence Sainte-Genève, s'engage dans une réhabilitation complète. Diagnostics amiante et plomb,

contrôle géotechnique, restructuration des entrées : l'objectif est double - améliorer la performance thermique et remettre à niveau les 89 logements pour une meilleure qualité de vie des habitants.

Au nord d'Auxerre, Appoigny et Venoy partagent la même ambition : offrir des logements familiaux, confortables, économes en énergie et parfaitement intégrés à leur environnement. À Appoigny, la résidence La Garnière représente un investissement de 6,49 M€, financé à 20 % par fonds propres, 3,1 % par emprunt. Les 30 logements sociaux -sept T2, douze T3, neuf T4 et deux T5 - combinent petits collectifs et maisons accolées, dans un cadre verdoyant, pour répondre

à la diversité des besoins familiaux. Le projet vise une étiquette DPE B, gage de performance énergétique et de confort pour les habitants.

Venoy mise également sur un cadre « accueillant » avec la résidence « les Jardins d'Égriselles ». Avec un budget de 3,89 M€ (26,2 % fonds propres, 72,9 % emprunt, 0,9 % subventions), cette résidence comprendra 20 logements - douze T3 et huit T4 - chacun doté d'un jardin privatif et d'une place de stationnement. Les travaux ont commencé le 17 décembre 2024, et les logements seront disponibles dès le premier semestre 2027, prêts à accueillir de nouvelles familles dans un cadre moderne et agréable.

E.B.

Côte-d'Or

LE 10^e PLEURANT DE RETOUR AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON.



VILLE DE DIJON

Après quatre-vingts ans d'absence, la statuette est enfin de retour et vient compléter la collection de dix Pleurants du 19^e siècle. Ce retour a été rendu possible grâce au don d'un couple de collectionneurs britanniques. Considéré comme un simple remplaçant et jugé de « peu d'intérêt » en 1945, ce dixième Pleurant avait été échangé contre un Pleurant médiéval. Cette transaction l'a envoyé en Angleterre, où il a connu une histoire mouvementée, restant dans la même famille pendant des décennies et n'étant pas vendu à deux reprises sur le marché de l'art. Finalement, en 1991, il est acquis par un couple britannique qui a décidé de l'offrir au musée. Ce geste permet de reconstituer l'ensemble des Pleurants néogothiques et de raconter au public l'histoire complète des tombeaux des ducs de Bourgogne. Les neuf autres Pleurants néogothiques sont exposés depuis 2013.

VÉLO : UN BAROMÈTRE EN DEMI-TEINTE. L'enquête de la Fédération française des usagers et usagers du vélo révèle des notes insatisfaisantes concernant la possibilité de circulation cycliste pour la métropole dijonnaise. Dijon, tout comme Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur, Saint-Apollinaire, Longvic et Talant, a obtenu la note D. Chenôve et Marsannay-la-Côte ont reçu la plus mauvaise note, F, tandis que Fontaine-lès-Dijon a obtenu E. Malgré l'adoption d'un plan directeur vélo il y a deux ans et des réalisations ponctuelles (comme sur la place du 30 octobre ou la route d'Ahuy), l'enquête estime que les efforts ne sont pas suffisants pour atteindre l'objectif de 12 % de part modale vélo d'ici 2030, fixé par Dijon Métropole. La hausse du nombre de participants à l'enquête (+ 700 par rapport à 2021) montre que l'intérêt pour le vélo en ville ne fait que croître.

ENR ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ. Un séminaire organisé par la Dreal, la Drac et l'Ademe de Bourgogne-Franche-Comté s'est tenu le jeudi 18 septembre 2025 à Dijon pour aborder la conciliation des énergies renouvelables (EnR), avec la préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine de la région. Dans le cadre de la neutralité carbone d'ici 2050, la BFC a connu une forte croissance du photovoltaïque en 2024 (+ 50 % des capacités), le solaire comptabilise 1.300 MW, répartis sur près de 60.000 installations et l'éolien représente 50 % de la production totale d'électricité de la région, avec 1,2 GW installés, ce qui la place au 8^e rang national. Or pour atteindre les objectifs régionaux de décarbonation, il faudrait multiplier par 4 la production éolienne et par 13 la production solaire d'ici 2050. Mais la BFC possède un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse cependant menacé : de nombreux milieux naturels, comme les zones humides et les pelouses, sont en régression ; plus de 1.637 espèces sur 7.500 évaluées dans la région sont menacées. La région est également riche d'un patrimoine architectural et paysager exceptionnel, vecteurs d'attractivité : 8 % des monuments historiques de France, 3.750 monuments historiques recensés. De plus, elle compte huit sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, tels que la basilique de Vézelay et les Climats de Bourgogne.

en bref

Opinions

Maladie durant les congés : des décisions ubuesques

Clarisse Maillet, présidente de la CPME 71

La Cour de cassation a tranché : désormais un salarié tombant malade durant ses congés, pourra demander à les reporter pour la durée correspondante à son arrêt maladie.

« Les abus se multiplient, l'explosion des arrêts maladies désorganise nos entreprises et menace l'équilibre financier de la Sécurité sociale, se révolte la présidente de la CPME 71, Clarisse Maillet. Qu'à cela ne tienne, allons plus loin !

Après la décision ubuesque imposant le calcul de congés payés pendant la durée de ses arrêts maladie, la Cour de cassation fait donc de la surenchère.

Et elle ne s'arrête pas là : le salarié soumis à un décompte hebdomadaire de sa durée de travail peut désormais prétendre au paiement d'heures supplémentaires sur la semaine au cours de laquelle il a posé un jour de congé payé... et n'a donc pas réalisé 35 heures de travail effectif ! La Cour de cassation vient donc en rajouter une couche à un droit français déjà plus que complexe en s'abritant derrière le droit européen qui, décidément, ne recule devant rien pour pénaliser nos entreprises, constate amèrement la représentante des TPE-PME du territoire.

Au-delà des coûts induits par ces

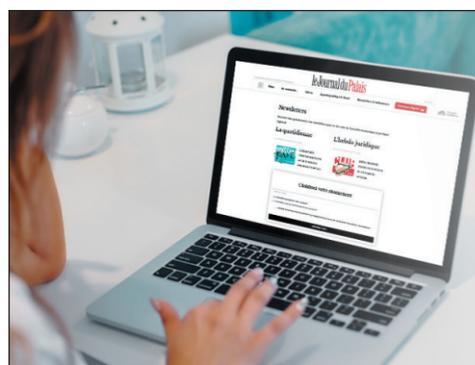
décisions aberrantes, se pose la question plus large de la notion même de travail et de sa valeur. Un salarié présent à son poste mérite-t-il davantage qu'un absent ? C'était la règle. Ça ne l'est plus et cela représente une formidable injustice, se désolé-a-t-elle.

Dire que ces décisions suscitent notre indignation, nous employeurs, est bien en deçà de la réalité.

Nous en appelons au nouveau Premier ministre pour que la France défende enfin ses entreprises à Bruxelles. Et elle entend que des démarches soient immédiatement entreprises pour modifier les textes à la base de ces décisions ubuesques. »

Le regard de Faro

SÉBASTIEN LECORNU PART À LA CHASSE AUX COMITÉS, AGENCES, OPÉRATEURS ET DÉLÉGATIONS INUTILES



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Les Premiers seront les derniers



Septembre arrive et avec lui, déjà, un nouveau Premier ministre, et deux mouvements sociaux, c'est la rentrée, la vraie, youpi. Entre nous, François Bye-Bye Bayrou a bien fait de ne pas lâcher la mairerie de

Pau, comme disait sûrement sa mère-grand : « Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier », le voilà au chaud au moins jusqu'en 2026, on a failli avoir peur pour lui. Mais revenons à la capitale où Saint Sébastien Lecornu, martyr de la Macronie en déconfiture, n'en peut plus de recevoir les syndicats dans son bureau comme autant de flèches, à l'image du sublime chrétien dont il porte le patronyme. Histoire de calmer le populaire, il a frappé très fort par décret en supprimant les derniers avantages « à vie » des anciens premiers ministres, qui concernaient l'usage d'un véhicule et d'un chauffeur et la protection policière. À partir du 1^{er} janvier 2026, Édith, Alain, Édouard B. et les autres vont rendre les clefs et congédier leurs gens, aimablement payés par le denier public. Tu parles d'un Nouvel An. Vous me direz, ça fera toujours une économie sur les étrennes mais enfin, l'un dans l'autre, va falloir retourner en concession pour se faire expliquer la différence entre hybride et full électrique, c'est bien la peine d'avoir fait l'Ena. Économie réalisée : 4,4 M €. Dette publique de notre pays : 3,345 Mds €, ce qui nous a valu une note dégradée de la part de l'agence Fitch (de AA- à A+) et Bayrou depuis Pau qui lance des incantations sur l'air de « Je vous l'avais bien dit ». Alors certes, sur un plan politique, cette petite estocade démagogique aux privilèges de nos ex-Premiers n'a pas de prix. Mais ce minuscule effort budgétaire ne résoudra ni le problème de la dette, ni ne comblera l'énorme déficit de confiance que la classe politique, chef de l'État en premier, affiche depuis des mois. Sur ce, je ne saurais trop conseiller aux ex-meilleurs d'entre nous de renoncer à la voiture, surtout à Paris, et de prendre plutôt les transports en commun : ils y gagneraient une toute petite chance de ressentir pourquoi le peuple français, au nom duquel ils ont si souvent parlé, en a ras la casquette. Vous me direz : ça ne servira à rien, ils ne sont plus en fonction. Certes. Mais ils pourront toujours recycler ça dans un bouquin ou dans un dîner. voire même, en choisissant bien leur rame et une heure de pointe, ils auront un aperçu de la vraie vie, celle qui vous heurte et vous fait voter extrême. Un truc impossible à comprendre quand on traverse l'existence dans une voiture avec chauffeur...

Le coin bouquins

COMMENT EXPLOITER VOS IDÉES.



Aux USA, 60% des produits mis sur le marché sont le fruit d'inventeurs indépendants, en France, nous affichons moins de 1% ! Ce guide pratique de la propriété industrielle, totalement indispensable aux inventeurs et créateurs industriels, vous conseillera de façon pragmatique lors de toutes vos démarches ; de la protection de votre création, demande brevet, marque, dessins et modèle, aux contacts avec les industriels, en passant par toutes les étapes vous ouvrant les portes du succès.

♦ Éditions du Puits fleuri, 280 pages, 24 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.
direction.jdp@legalnet.org

COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENTREPRISES
SOCIALES POUR
L'HABITAT

ETABLISSEMENTS PUBLICS

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Adjudication

SELAS DU PARC
MONNET BOURGOGNE
4 b rue Jeanne Barret 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 A 10H30 - SALLE A

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 Boulevard Clémenceau à Dijon
COMMUNE DE NOLAY (21340), 62 rue de la République

Une maison d'habitation comprenant :
- un rez de chaussée avec une grande pièce à vivre, une cuisine fermée, une cuisine d'été, un local faisant office de lingerie, une salle de bains, une cave voûtée ;
- un étage avec un vaste palier desservant trois chambres et une petite salle servant de rangement ;
- un grenier aménageable ;
donnant sur une cour intérieure avec auvent, hangar, puits et un jardin attenant clos de murs.

Le tout cadastré :

- section AB n° 61 lieudit « Rochefort », pour une contenance de 2a35ca ;
- section AB n° 64, lieudit « 62 Rue de la République », pour une contenance de 3a 20ca ;
- droits indivis dans la cour commune cadastrée AB 496 lieudit « rochefort » pour une contenance de 1a 37ca.

MISE A PRIX : 30.000 €uros

Visite le **LUNDI 20 OCTOBRE 2025 à 10h00**
par la SELARL AD LITEM

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon (le matin), au cabinet de la SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE, 4b rue Jeanne Barret à Dijon (Tél. : 03.80.60.93.47) ou sur le site internet AVOVENTES.FR.
L2504251

Annances légales

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

L'Excellenterie

Suivant acte sous seing privé en date du 17 mars 2025, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : L'Excellenterie.
CAPITAL : 1.000 €.
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation.

SIÈGE SOCIAL : 23 E route de Bouilland - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE.

OBJET : Acquisition, exploitation de tous immeubles biens et droits immobiliers.

CO-GÉRANT : Monsieur Damien L'Excellent et madame Aurélie L'Excellent demeurant tout deux, 23 E Route de Bouilland - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE.

CESSION DE PARTS : Libre entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant, sinon agrément des cessionnaires par les associés à la majorité des trois quarts.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce de DIJON.

La gérance.

L2504327



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

BOULANGERIE ST APO

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 septembre 2025, à Saint Apollinaire.

Dénomination : BOULANGERIE ST APO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : L'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de fonds de commerce de boulangerie - pâtisserie, de restauration rapide par l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, et en général de tous comestibles, en vente sur place ou à emporter. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location, de prise en location - gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la pris, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 5.000 € divisé en 5.000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les Actions sont librement cessibles entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires.

Siège social : 51 B rue René Cassin - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

A été nommé : Président : Monsieur Guillaume BAZEAU 55 rue de Franche - Comté - 21760 LAMARCHE SUR SAÛNE.

Pour avis.

L2504361

AMMA & CO

Par acte sous signature électronique du 11/09/2025, il a été constitué la société suivante : Forme : SCI. Dénomination : AMMA & CO. Siège : 1 rue Piron, 21000 DIJON. Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, bâtis ou non, dont elle deviendrait propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; l'aliénation de tous biens immobiliers, par vente, échange ou apport en société ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Durée : 99 ans. Capital : 100 euros par apports en numéraire. Gérance : Marine DEJONGHE et Amandine DEJONGHE (demeurant ensemble au 6 impasse de la Bèze 21310 BEZOUOTTE). Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas à la majorité des trois-quarts au moins du capital. Immatriculation au RCS de DJON.

Pour avis

L2504337

DIJ'EAT BAR

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social : 6 impasse de Reggio 21000 DIJON
R.C.S. Dijon
Société en cours de constitution

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 12/09/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DIJ'EAT BAR
Objet social :
- Développement, acquisition et exploitation, par quelque moyen que ce soit, de bar, café, brasserie, vente de boissons avec et sans alcool, petite restauration sur place, bar à thème, distillation en vue de la fabrication et vente de boissons alcoolisées, brassage de bières ;

- L'organisation événementielle de toutes manifestations festives ou professionnelles pour entreprises, administrations, associations et particuliers, sur place et ambulante ;
- Traiteur, fabrication de plats cuisinés sur place et à emporter, réceptions ;
- Le conseil et formations en développement de commerce et gestion d'entreprise.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 6 impasse de Reggio - 21000 DIJON.

Capital : 1.000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Président : Monsieur Pierre-Alain, Etienne POISSENOT demeurant au 15 rue des Vignes à SAULON-LA-CHAPELLE (21910).

Directrice générale : Madame Charlotte, Monique, Christiane JUILLY, demeurant au 15 rue des Vignes à SAULON-LA-CHAPELLE (21910).

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire tiers, qu'après agrément. La cession entre associés demeure libre.

L2504370

Salj

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 19, impasse de la Fontaine
21370 VELARS SUR OUCHE
R.C.S. : DIJON
Société en cours de constitution

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 12/09/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Salj
Objet social : - l'acquisition d'un immeuble sis 13, impasse de la Fontaine à VELARS-SUR-OUCHÉ (21370), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Siège social : 19, impasse de la Fontaine à VELARS SUR OUCHE (21370)
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : Madame Amélie, Anne-Gaëlle VOIRET et Monsieur Simon, Jean, Pierre POSIERE demeurant ensemble 19, impasse de la Fontaine à VELARS-SUR-OUCHÉ (21370),
Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément.

L2504372

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

BMS

Constitution SASU

Aux termes d'un acte SSP du 16/09/2025, il a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au RCS de DIJON pour une durée de 99 années, au capital de 1 000 euros, dénommée BMS, ayant pour objet social l'entretien, la réparation, la préparation, la mécanique, la remise en état, le dépannage, la carrosserie et la peinture de tous véhicules motorisés ; La vente, la pose, la dépose et la réparation de pneumatiques pour tous véhicules motorisés ; L'aménagement et l'équipement de tous véhicules motorisés ; L'achat, la vente de toutes pièces mécaniques ou produits dérivés ; L'achat, la vente, la location avec ou sans chauffeur de tous véhicules neufs et occasions ; Le transport de tous véhicules motorisés ; Le gardiennage de tous véhicules motorisés.

Son siège social est fixé 8 Rue des Moulissards, 21240 TALANT.

Le Président est Monsieur Brice HUET demeurant 8 Rue des Moulissards, 21240 TALANT.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.

La transmission d'action est libre.

L2504374

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice

03.80.68.23.68

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

SCI B&C INVEST

Par ASSP en date à DIJON du 15/09/2025, il a été constitué : Forme : SCI. Dénomination : B&C INVEST. Siège : 122 bis, rue d'Auxonne - 21000 DIJON. Objet : acquisition, vente, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, nus ou meublés, ou de terrains ; obtention de crédits, prêts ou facilités de caisse. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Cogérance : Bruno et Charlene CARLOS, demeurant 12, rue de la Liberté 21000 DIJON. Cessions de parts : agrément requis par un ou plusieurs associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Immatriculation : RCS DIJON. L2504350

MODIFICATION

DE STATUTS



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

INVEST FSO

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
13 A Allée Jean-Baptiste Mathey
21000 DIJON
RCS Dijon 913 720 397

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/12/2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 13 allée Jean-Baptiste Mathey, à DIJON (21000) au ZA Au bas des Combets, à FLEUREY SUR OUCHE (21410) à compter du même jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis, la cogérance.

L2501469

BRUMY

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 Euros
Siège social : 4 Rue des Chalandes, 21800 QUETIGNY
950988840 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 31 juillet 2025, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 153 000 Euros, pour le porter de 25 000 Euros à 178 000 Euros, par création de 612 actions nouvelles d'une valeur de 250 Euros chacune à souscrire et libérer par compensation de créances.

Puis il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 147 000 euros pour ramener le capital social de 178 000 euros à 31 000 euros, par imputation sur le compte « Report à nouveau », par voie de diminution du nombre d'actions pour passer de 712 actions à 124 actions.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La Présidente.

L2502668

PREPAT

MODIFICATION

Par décisions en date du 28/07/2025 constatées par le Président en date du 15/09/2025, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 490 euros pour le ramener de 500 euros à 10 euros par voie de rachat et d'annulation de 98 actions. Mention sera faite au RCS.

Pour avis

L2503100



SCE DOMAINE ARMAND ROUSSEAU PERE & FILS

Société civile au capital de 762,24 euros
Siège social : 3 place de la Cure
21220 GEVREY CHAMBERTIN
442330874 RCS DIJON

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 02 septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de GEVREY CHAMBERTIN (21220), 3 place de la Cure à GEVREY CHAMBERTIN (21220), 1 Rue de l'Aumônerie à compter du 02 septembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2504162



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

NEW CENTURY STONE

Société par actions simplifiées (SAS) au capital social de 59.200 Euros
Siège social :
4 Route Départementale 971
21400 CHAMESSON
434 676 730 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 23 juillet 2025, et des décisions du président du 4 septembre 2025, le capital social a été porté de 59.200 € à 50.000 €.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2504296

GEVREY KEBAB

Société à responsabilité limitée au capital de 500 Euros
Siège social :
18 route de Beaune
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
RCS Dijon 943 326 298

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} septembre 2025, l'associé unique de la société à responsabilité limitée GEVREY KEBAB a décidé de transférer le siège social du 18, Route de Beaune - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN au 43 Rue Jean Jaurès - 71200 LE CREUSOT à compter de ce jour. Il décide également de modifier la dénomination sociale de la société comme suit «123 GRILL» à compter de ce jour. Il décide de modifier en conséquence les articles 3 et 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2504362

APRR

SA au capital de 33.911.446,80 Euros
36 Rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT-APOLLINAIRE
RCS Dijon 016 250 029

Aux termes du PV du Conseil d'Administration en date du 26/08/2025, il a été décidé de coopter en qualité d'Administrateur M. Ignacio ORTEGA BAENA demeurant Paulinstraße 27, 54292 Trier, Allemagne en remplacement de M. Hugh WEHBY, démissionnaire.

Mention au RCS de Dijon.

L2504366



Béatrice LERAT - Avocat
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON

BOURGOGNE PRECISION MECANIQUE EN ABREGE «BPM»

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL 100 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3, BD EIFFEL - 21600 LONGVIC TRANSFERE AU 1 Bis ALLEE DU 22 JANVIER 1993
21600 LONGVIC
805 278 173 RCS Dijon

Par décision du Président et du Directeur Général en date du 04/09/2025, il a été décidé de transférer le siège social de la société qui était situé 3 Bd Eiffel - 21600 LONGVIC au 1 Bis Allée du 22 Janvier 1993 - 21600 LONGVIC à compter rétroactivement du 01/08/2025. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société demeurera donc immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis

L2504324

LES JARDINS DE COUTERNON

Société civile immobilière
Capital social 192.000 Euros
Siège social : COUTERNON,
6 rue de la fabrique
R.C.S. 514131382

Modification statutaire

Aux termes de l'acte de cession de parts en date du 5 février 2024, enregistré le 22 février 2024, 2104P01 2024 n° 486, il a été constaté la cession de la totalité des parts de Madame KAHOUADJI, et en conséquence la fin de sa qualité de gérante et associée.

Les formalités seront accomplies au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.

L2504328

GEOLUTIONS

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2025, l'Associée Unique de la société GEOLUTIONS, SAS au capital de 5.000 €. Siège social : 17D rue Adolphe Willette - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 902 616 556, a décidé de transférer le siège social au 5A rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Présidente.

L2504330



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SCE REMORQUET HENRI ET GILLES

SCEA
au capital social de 4.650,64 Euros
Siège social : 25 rue de Charmois
21700 NUITS SAINT GEORGES
331577411 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 8 septembre 2025, les associés ont nommé Madame Patricia GUNOT demeurant 8 A rue devant la Fontaine - 21700 Chaux, en qualité de gérante, à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Gilles REMORQUET.

Mention sera portée au R.C.S. de Dijon.

L2504334

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DAN BEL AUTO

SARL transformée en SAS
au capital de 2.000 euros
Siège social :
12 rue des Frères Montgolfier
21300 CHENOVE
483 080 586 RCS DIJON

Avis de transformation

DUA 06.08.2025 : Transformation de SARL en SAS à compter du même jour. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Cessions libres entre associés. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix.

M. JANISZEWSKI Daniel, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. JANISZEWSKI Daniel, demeurant à (21300) CHENOVE, 12 rue des Frères Montgolfier, désigné Président.

SIEGE SOCIAL : Transfert du 14 rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE au 12 rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE.

RCS DIJON

Pour avis, Le Président

L2504373

LEGA
SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

**CENTRE DE
MEDECINE
NUCLEAIRE
DU PARC**

Société d'Exercice Libéral à
Responsabilité Limitée (SELARL) au
capital social de 508.090 Euros

Siège social :
11 bis Cours du Général de Gaulle,
21000 DIJON
414833889 RCS Dijon

Aux termes de l'AGM en date du 23 juin 2025, et des décisions du co-gérant du 6 août 2025, le capital social a été porté de 508.090 euros à 595.355 euros.

Mention sera portée au RCS de Dijon
L2504389

**PARAMED
EXPRESS**

Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 Euros

Siège social :
13 B Rue du Champ aux Prêtres
21850 SAINT APOLLINAIRE
790 169 601 RCS Dijon

L'Associé Unique, aux termes des décisions du 17 Septembre 2025, a décidé de transférer le siège social, à compter du 1^{er} Octobre 2025, du 1B Rue Champeau - 21800 QUETIGNY au 13 B Rue du Champ aux Prêtres - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

Pour avis : Le Président.

L2504399

LEGA
SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

**GFA DOMAINE
CLERGET**

GFA au capital de 475.640,93 Euros
RN 74 - 21640 GILLY LES CITEAUX
RCS Dijon 404 866 196

Suivant décisions unanimes en date du 24 juin 2025, les associés ont pris acte de la démission, à compter du même jour, de Madame Anne CLERGET, de son mandat de co-gérante.

Pour avis.

L2504378

ACTAE
AVOCATS

Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Gioino
21000 DIJON

**GALERIE D'ART
DAZY SANTIAGO**

Société à responsabilité limitée
au capital de 125.000 Euros

Siège social :
4 rue Montmartre
3 rue Eugène Guillaume
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 381 343 003

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 05/09/2025, a approuvé le rapport du commissaire à la transformation et décidé de transformer à compter du même jour, la SARL GALERIE D'ART DAZY SANTIAGO en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et adopté les statuts de la société sous sa nouvelle forme. La dénomination, le capital, l'objet, le siège et la durée de la société ainsi que les dates de l'exercice social demeurent inchangés.

Madame LORELLA SANTIAGO, demeurant 3 rue Eugène Guillaume - 21000 DIJON, gérante de la SARL dont les fonctions ont pris fin du fait de la transformation de la société, est nommée présidente de la SAS à compter de ce même jour pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES - DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives.

Chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS ET AGREMENT : Toute transmission et cession d'actions, sauf celles entre associés, est soumise à l'agrément préalable des associés décidé à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La présidente.

L2504383

LEGA
SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

**CENTRE DE
MEDECINE
NUCLEAIRE DU
PARC**

SELARL au capital social de
595.355 Euros

Siège social :
11 bis Cours du Général de Gaulle
21000 DIJON
414 833 889 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 9 septembre 2025, les associés ont décidé, à compter du 25 septembre 2025, de transférer le siège social au 20 rue Lounès Matoub - 21000 DIJON.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2504396

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

**IN TERROIRS
VERITAS**

SARL transformée en SAS au capital
de 60 000 euros

Siège social : 53 Avenue de l'Egalité
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
797 876 273 RCS DIJON

Avis de transformation

Décisions de l'associé unique
17.09.2025 : transformation de la SARL
en SAS à compter du même jour.

La dénomination de la Société, le capital social, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

DIRIGEANTS
Ancienne mention : Gérant : M. Dominique SAUTET

Nouvelle mention : Président : M. Dominique SAUTET demeurant 53 avenue de l'Egalité 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, nommé pour une durée illimitée.

La Présidence

L2504400

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

S.A.C.O.L

Société Anonyme Coopérative
à Capital et Personnel Variables

Siège social :
12 Rue Nicolas de Condorcet
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
RCS Dijon 788 412 161

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 12 mai 2025, il a été pris acte de la démission de Monsieur Davy BERTHIER de ses fonctions d'administrateur à compter du même jour et il a été décidé ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis.

L2504404

POURSUITE D'ACTIVITE

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

ALCHIMISTES

SAS au capital de 10 000 €

Siège social :
3 rue Saint-Vincent de Paul
21000 DIJON
RCS de DIJON n°920 798 212

**Avis de poursuite
d'activité**

L'AGE du 30/09/2024 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de DIJON.
L2502999

eca

C13 Management

Société par actions simplifiée
au capital de 650 Euros
Siège social :
2 rue René Char - 21000 DIJON
891 537 250 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 8 septembre 2025, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225 -248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.

L2504277

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

LOMBARDS OPTIC

SARL au capital de 40.000 Euros
Siège social : 12 rue Nicolas de
Condorcet
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
R.C.S Dijon 347 833 485

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 26 août 2025, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 223 -42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis.

L2504393

**DISSOLUTION
DE SOCIETE**

**GROUPE
etc**

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

**BROCHOT
FABRICE**

Société à responsabilité limitée
Au Capital de 4.500 Euros
Siège social : l'Ouche Devant
21430 BARD LE REGULIER
R.C.S. Dijon 510 934 961

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 29 août 2025, l'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 29/08/2025 et à sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur Monsieur BROCHOT Fabrice, demeurant l'Ouche Devant - 21430 BARD-LE-REGULIER. Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur l'Ouche Devant - 21430 BARD-LE-REGULIER. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2504290

ANNONCES LÉGALES

**NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie**

03.80.68.25.55

annoncelegale.jdp@legalnet.org

SCI ST SEINOISE II

SCI en liquidation
Au capital de 15.244,90 Euros
Siège social et de liquidation :
22 rue Saunois
21440 ST SEINE L'ABBAYE
420 592 826 R.C.S. Dijon

L'AGE en date du 31/07/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Richard SADOINE, demeurant 22 rue Saunois - 21440 ST SEINE L'ABBAYE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 22 rue Saunois - 21440 ST SEINE L'ABBAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2504346

PREPAT

Société par actions simplifiée en
liquidation
au capital de 500 Euros
Siège social : 36 B rue Jehly Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation :
36 B rue Jehly Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
948 605 605 R.C.S. Dijon

Dissolution

Aux termes d'une décision en date du 15/09/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Patrick PREVOT, demeurant 36 B, rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE -LES-DIJON, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 36 B, rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE-LES-DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2504364

LE COIN DIVIN

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 30 place du général
Leclerc
21120 IS SUR TILLE
RCS de DIJON n°914 824 255

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 31/08/2025 a approuvé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. UTET JEROME, demeurant 12 RUE PIERRE FLEURIET 21120 IS SUR TILLE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2504395

ANNONCES LÉGALES

**DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES**

annoncelegale.jdp@legalnet.org

**ARTISANAT DE LA
FRATERNITE SITIO**

SARL au capital de 7 622 €
Siège social : : Sanctuaire Notre-
Dame, hameau de Domois
21600 FENAY
RCS de DIJON n°333 531 796

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 31/08/2025 a approuvé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/09/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BASTIEN Thierry, demeurant 6, rue de la croix de Molphey 21600 FENAY et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2504381

**CLOTURE
DE LIQUIDATION****VANHIGHLAND**

Société par actions simplifiée en
liquidation au capital de 10 000 Euros
Siège social : 10, rue Henri Barbusse
21600 LONGVIC
Siège de liquidation : 10, rue Henri
Barbusse
21600 LONGVIC
907 542 104 RCS DIJON

LIQUIDATION

Aux termes des décisions unanimes en date du 09/09/2025 au siège de liquidation, la collectivité des associés a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Grégory FRANCOIS, demeurant 10, rue Henri Barbusse - 21600 LONGVIC, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
L2503727

**BFC
ECHAFAUDAGES**

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 30.000 Euros
Siège social : 8 rue de Ruffey
21490 BELLEFOND
Siège de liquidation :
8 rue de Ruffey - 21490 BELLEFOND
882 924 855 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 15/07/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de la gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre de commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
L2504138

SAS FKB

L'AGO du 11/09/2025 de la SAS FKB (SAS en liquidation au capital de 1 200 € ayant son siège social et de liquidation au 4 Rue Abbé Debrie 21000 DIJON, immat 910 592 500 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargée Anne -Sophie MAGNIERE de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Comptes et documents déposés au RCS DIJON.
L2504338

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

A.B. PARTICIPATION
 SC en liquidation
 Au capital de 5 000 €
 Siège social et de liquidation :
 Chez M. Géraud AMIOT,
 38, Rue du Moulin Lajus -
 21560 ARC SUR TILLE
 RCS DIJON 508 111 002

L'AGO réunie le 08/08/2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Géraud AMIOT, demeurant 38, Rue du Moulin Lajus - 21560 ARC SUR TILLE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur.
 L2504325

GRUPE ETC

 SARL ETC
 5 allée des Corvées - B.P. 30048
 21240 TALANT

SCI DE MIRANDE
 Société Civile Immobilière
 en cours de liquidation
 Au capital de 1 524,49 Euros
 Siège Social : 11 Rue du Bocage
 21121 FONTAINE LES DIJON
 Siège de la liquidation :
 11 Rue de la Maladière
 21121 DAIX
 R.C.S. DIJON 343 167 243

Aux termes du procès-verbal du 31.05.2025 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat, a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31.05.2025. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis
 L2504345

SCI ST SEINOISE II
 SCI en liquidation
 Au capital de 15.244,90 Euros
 Siège social et de liquidation :
 22 rue Saunois
 21440 ST SEINE L'ABBAYE
 420 592 826 R.C.S. Dijon

L'AGO réunie le 20/08/2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Richard SADOINE, demeurant 22 rue Saunois - 21440 ST SEINE L'ABBAYE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.
 L2504371

**TRANSMISSION
 UNIVERSELLE
 DE PATRIMOINE**

JMBR
 Société Civile Immobilière
 au capital de 1 000 EUROS
 Siège social : 7 allée des Charmes
 21 380 ASNIERES LES DIJON
 RCS 445 264 849 Dijon

En application de l'article 1844-5 du Code civil, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société JMBR, Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €, siège social 7 allée des Charmes, 21380 Asnières-lès-Dijon, RCS Dijon 445 264 849, à compter du 01/09/2025, la dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associé unique, la SC HBR, sans liquidation.

Conformément aux dispositions légales, les créanciers de la société disposent d'un délai de **30 jours** à compter de la présente publication pour faire opposition auprès du Tribunal de Commerce de DIJON.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

La gérance.
 L2504379

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
 Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
 MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

EVA RECRUTEMENT SAS
 Conseil en ressources humaines, 16 rue de Labergement - 21110 GENLIS, SIREN 933 319 030.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 21/07/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.
 L2504384

4R SOLUTIONS
 Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
 MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

MD TRANSPORT SARL
 Transport public routier de marchandises avec véhicules n'excedant pas 3.5 Tonnes, transport de petits colis en sous-traitance.

11 grande rue 21700 VILLERS LA FAYE - SIREN 908 381 072

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 28/07/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur, en date de ce jour
 L2504385

4R SOLUTIONS
 Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
 MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

GEAY Guenael

Travaux de revêtement des sols et des murs. 12 rue des Vigneux - 21270 MAXILLY-SUR-SAONE, SIREN 422 738 252.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 15/07/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du Code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, liquidateur, en date de ce jour.
 L2504386

4R SOLUTIONS
 Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
 MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

CIRADENT.FR SARL
 Fabrication et vente de produits dentaires tels que cires, plâtres et autres produits servant à la fabrication de prothèses dentaires

1 route de Vernot 21120 VILLECOMTE - SIREN 827 575 168

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 04/06/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur, en date de ce jour
 L2504387

**AVIS
 ADMINISTRATIF**

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU MONTBARDOIS

Avis d'enquête publique relative au projet de modification n°5 du PLU de MONTBARD

Par arrêté du 30 juin 2025, le président de la communauté de communes du Montbardois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°5 du PLU de Montbard.

Cette enquête se déroulera sur 34 jours consécutifs, du lundi 15 septembre 2025 à 10h00 au samedi 18 octobre à 12H00.

Le projet a pour objet de modifier le contenu d'une OAP, le tracé d'une zone AUA et le règlement écrit des zones AUA et UB.

Par décision du 7 février 2024, l'Autorité Environnementale a soumis ce projet à évaluation environnementale. Celle-ci a été réalisée et transmise le 28 janvier 2025 pour un avis publié le 28 avril 2025.

M. Jean-Marc DAURELLE a été désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Dijon.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur support papier et poste informatique pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Montbard (Place Jacques Garcia 21500 Montbard) aux heures habituelles d'ouverture du mardi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H ; et de façon dématérialisée sur le site internet de la ville de Montbard (www.montbard.fr) et la communauté de Communes du Montbardois (<https://www.cc-montbardois.fr>).

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Montbard ;
- par voie postale au siège de la mairie de Montbard à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur - modification n°5 du PLU de Montbard - Place Jacques GARCIA 21500 MONTBARD » ;
- par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : enquete-publique-PLU@montbard.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Montbard Salle Louis DEFER (Place Jacques Garcia - à droite de l'entrée de l'hôtel de ville) :

- Lundi 15 septembre 2025 de 10h à 12h ;
- Mercredi 24 septembre 2025 de 15h à 17h ;
- Samedi 18 octobre 2024 de 10h à 12h.

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M^{me} Claire BILLOTTE, chargée de mission urbanisme, foncier et juridique à la ville de Montbard au 03.80.92.01.34 aux heures d'ouverture des bureaux.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montbard, aux heures habituelles d'ouverture et seront consultables sur le site de la ville de Montbard (www.montbard.fr) et de la communauté de communes du Montbardois (<https://www.cc-montbardois.fr>) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°5 du PLU de Montbard, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis au conseil communautaire de la communauté de communes du Montbardois pour approbation.
 L2503558

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de FLEUREY-SUR-OUCHÉ

Avis d'enquête publique

Lancement et ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur la création d'un périmètre délimité des abords de l'église (PDA) et sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La municipalité rappelle que par délibération en date du 18/02/2021 la révision générale du PLU a été prescrite.

Par arrêté n° 67 - 2025 en date du 16/09/2025, le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le dossier de PLU arrêté et la proposition de modification du PDA en date du 28/05/2024.

Cette enquête conjointe est régie par les articles L123 - 2 et R 123 - 2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, M^{me} Annie DUROUX, es - qualité de commissaire - enquêtrice, a été désignée par le Tribunal Administratif de Dijon.

L'enquête se déroulera en mairie pendant trente et un jours consécutifs, du 06/10/2025 à 9h au 07/11/2025 à 17h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (de 8 à 12h du lundi au samedi).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- le lundi 06/10/2025 de 9 à 12h (début de l'enquête publique) ;
- le mardi 14/10/2025 de 14 à 17h ;
- le mardi 28/10/2025 de 9 à 12h ;
- le vendredi 07/11/2025 de 14 à 17h (fin de l'enquête publique).

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête, du 06/10/2025 à 9h au 07/11/2025 à 17h :

- en format papier à la mairie de FLEUREY - SUR - OUCHE, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au samedi de 8 à 12 heures ;
- sur un poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet de la Commune de FLEUREY - SUR - OUCHE <https://fleureysurouche.fr/mairie> - 2/dossier - darret - du - plus ;
- sur le registre d'enquête accessible au public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6673/>.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, sera déposé à la mairie de FLEUREY SUR OUCHE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (voir article 3), du 06/10/2025 à 9h au 07/11/2025 à 17h, pour permettre à la population d'y consigner ses observations ou propositions éventuelles (qui seront également mentionnées sur le registre dématérialisé - voir ci-dessous).

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut directement transmettre ses contributions et propositions est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6673/>.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6673@registre-dematerialise.fr.

Toutes les contributions transmises (papier, courrier, courriel) seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6673/> et donc visibles par tous.

Chacun pourra également prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête « papier » ou les adresser par écrit à la Commissaire Enquêtrice en Mairie de FLEUREY - SUR - OUCHE au 1bis rue du Sophora 21410 FLEUREY-SUR-OUCHÉ

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables conformément aux modalités d'accès du dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet de la Commune et celui du registre dématérialisé.

Au terme de l'enquête et par suite de la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Philippe ALGRAIN, joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire.
 L2504375

AVIS DIVERS

Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
 Notaires associés
 2 rue Bossack - 21000 DIJON

M^{me} BOYER

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION
 Maître Luc DASNOY
 2 rue Bossack
 21000 DIJON

Par testament du 28/03/2024 déposé le 05/09/2025 au rang des minutes de Maître Luc DASNOY, notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M^{me} BOYER Marie-Claire Raymonde Renée, demeurant 88 rue de Talant, 21000 DIJON, née ALLARD, le 16/03/1938 à ROUEN, décédée le 28/03/2025 à DIJON, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 10/09/2025 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.
 L2504329

**TRIBUNNAUX DE
 COMMERCE EXTERIEUR**

**RESIDENCES SERVICES
 GESTION**

20 rue Quentin-Bauchart - 75008 Paris 8^e Arrondissement.
 R.C.S. PARIS : 404 362 576.
 Etablissement secondaire à DIJON : 404 362 576 - 2014 B 86.
 ACTIVITE : Exploitation d'une résidence pour étudiants avec services.

Par jugement en date du 24 juin 2025, le tribunal des activités économiques de Paris arrête le plan de sauvegarde. Désigne M. Philippe Nicolet, comme tenu d'exécuter le plan, durée du plan à 1 an. Désigne la SELARL DETROIT en la personne de Me Charles-Henri Carboni, la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Christophe Thévenot, et la SCP CBF ASSOCIES en la personne de Me Lou Fléchar, Commissaires à l'exécution du plan, et met fin à leur mission en qualité d'Administrateurs. Maintient la SCP BTSG en les personnes de Me Denis Gasnier et Me Stéphane Gorrias, 15 rue de l'Hôtel de Ville - 92200 NEUILLY SUR SEINE et la SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy, 41 rue de l'Echiquier - 75010 PARIS, Mandataires judiciaires. Maintient M. Dubois, Juge-commissaire, sous le numéro P202303405.
 L2504407

**CLOTURE POUR
 INSUFFISANCE D'ACTIF**

MEG
 Chemin de la Personnerie Precy - 58240 LIVRY. RCS NEVERS : 897 713 145. Etablissement secondaire à DIJON : 897 713 145 - 2023 B 1391.
 Activité : Toute activité d'hôtellerie sans restauration.

Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS en date du 08/09/2025 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
 L2504405

**annoncelgale.jp
 @legalnet.org**

**LIQUIDATION
 JUDICIAIRE**

J AND T
 794, Rue de Bourgogne - 21410 Sainte-Marie-sur-Ouche. RCS CHATEAUX : 829 342 039. Etablissement secondaire à DIJON : 829 342 039 - 2018 B 1059. ACTIVITE : Gestion et conseil en restauration, bar, café, brasserie, exploitation directe de Chr. Hôtellerie, chambre d'hôtes, développement touristique, la conception, l'organisation de toutes manifestations, évènements, gastronomiques, le consulting.

Jugement du tribunal de commerce de CHATEAUX prononçant en date du 03 Septembre 2025 l'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de J AND T (sas) 1, les Vigneaux - 36290 Mézières-en-Brenne, date de cessation des paiements le 24 Novembre 2022 et confirmant la désignation du liquidateur SELAS ZANNI & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Olivier ZANNI 14, rue André Lescaur - 36000 CHATEAUX.
 L2504406

**TRIBUNAL DE COMMERCE
 DE DIJON**

**Jugement du
 09 septembre 2025**

Monsieur Ismail USTA (EI), 4 rue Joliet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 789 154 663. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
 L2504313

SARL JOUVENCE, 4 Rue de Jouvence, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 951 534 650. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
 L2504314

SARL MAJUA MENUISERIE, 8 Rue Albert Thomas, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 920 426 012. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
 L2504315

SARL AUTO CONSULT, 25 Rue René Coty, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 921 515 045. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
 L2504316

SARL FEKI, 56 Rue des Perrières, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 904 963 360. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
 L2504317

SAS SARRASIN & CIE, 29 Rue Marcelin Berthelot, 21150 Venarey-les-Laumes, RCS Greffe de Dijon 880 013 735. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
 L2504322

SAS G.G.M, 17 Rue de Gray, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 804 293 892. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
 L2504323

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFJugement du
09 septembre 2025

MONSIEUR MULBACH né LUCAS Sullivan Rodolphe Grégory (EI), 8 rue Charles Dullin, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 520 611 443. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504300

SARL Sensôriels by Créalyne, 3 Allée des Corvées, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 949 459 911. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504301

SARL ESTHÉTISPORT, 25 Rue du 11 Novembre, 21800 Sennecey-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 953 027 646. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504302

SARL LE SPULLER, 42 Rue Ferdinand Mercusot, 21540 Sombornon, RCS Greffe de Dijon 522 372 556. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504303

SARL TRANSPORTS COLIS RAPIDES, 12 Impasse du Fourneau, 21120 Til-Châtel, RCS Greffe de Dijon 412 234 759. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504304

SARL DIMOBAT, 2 Rue Neuve Dauphine, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 505 003 418. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504305

SAS SO FOOD, 19 Place d'Armes, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 882 506 330. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504306

SAS LE BOEUF QUI CHANTE, 7 Rue de la Liberté, 21140 Semur -en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 830 078 366. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504307

TOURINO Claudio, 44 rue Montchapet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 539 563 684. Construction d'autres bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504308

SARL PEC ECO TECHNIQUE, 15 Rue de la Ménottière, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 952 885 887. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504309

Madame Delphine BOUJON (EI), 24 route de Saint-Andeux, 21530 Rouvray, RCS Greffe de Dijon 521 575 340. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504310

SARL ALL4HOME DOLE ET VAL DE SAONE, 8 Chemin de la Noue, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 909 429 938. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504311

LIQUIDATION
JUDICIAIREJugement du
09 septembre 2025

Monsieur John AUBULAUS (EI), 7 rue Colette, 21800 Chevigny -Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 949 127 484. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 09 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2504299

SARL HIDAYA, 71 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 899 232 490. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2504312

SARL MARINHO AUTO, 4 Boulevard Bretonnière, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 894 973 635. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504318

SARL LE VESUVIO, 15 Rue Nourissat, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 435 299 300. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 08 Août 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2504319

SARL CUISINE & MOI, Rue des Chalands, Centre Ccial Carrefour, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 534 323 555. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504320

SAS LBJ TRANSPORT, 35 Allée Chevalier de la Barre, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 918 660 044. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2504321

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETE

ATSC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 09/07/2025, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ATSC
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'acquisition, l'administration, la vente, la gestion et la location de tout bien immobilier de toute nature et notamment : Un appartement sis à REIMS, Résidence LE STANFORD, 11 rue du Moulin Brûlé, répondant au régime des logements locatifs intermédiaires (LLI)
Siège social : 32 rue du Château, 89400 CHARMOY
Capital : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS
Gérance : M^{me} SOULA Séverine 32 rue du château 89400 CHARMOY Les associés
L2504333

FJL
ENVIRONNEMENT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 12 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Dénomination : FJL ENVIRONNEMENT.
Siège : 18 chemin de ronde - 89130 TOUCY.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1.000 €.

Objet : la production et la vente d'électricité et d'énergie notamment à partir de panneaux photovoltaïques, l'activité de paysagiste, la création et l'entretien d'espaces verts, débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte, création et entretien des abords paysagers des voies de circulation, massifs, les petits travaux de construction d'ouvrage paysagers, la location d'appartements ou de maisons meublés ou non meublés à la journée, à la semaine ou au mois, toutes prestations d'activités de loisirs, l'organisation et ou la participation à des événements dans le domaine de la chasse, de la pêche et de la nature, l'achat et la revente de biens et produits dérivés, l'achat et la revente de matériaux et matériels en lien avec les activités déclarées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Frédéric PETIT, demeurant 15 Les Pourraings - 89520 FONTENOY.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis : Le Président.
L2504339



BENOIT BELTIER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en la forme électronique du 17 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile.
Dénomination sociale : BENOIT BELTIER.
Siège social : 3 grande rue - 89300 CHAMPLAY.

Objet social : la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations, toutes entreprises, toutes sociétés, créées ou à créer ; et ce par tous moyens notamment apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion ou autrement, la gestion de tous portefeuilles de titres ou de valeurs mobilières, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Benoit BELTIER, demeurant 3 grande rue - 89300 CHAMPLAY.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis : La Gérance.
L2504390

MODIFICATION
DE STATUTSSAS «CHOCOLATS
ET CONFISERIES
DISTRIBUTION»

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €uros
Siège social :
Centre Commercial «Les Clairions»
Avenue Haussmann - 89000
AUXERRE
RCS Auxerre 534 667 746

Aux termes des décisions de l'associée unique du 9 septembre 2025, il résulte la modification suivante :

PRÉSIDENT :
ANCIENNE MENTION : M. Marc MINEUR.

NOUVELLE MENTION : SARL «CF» dont le siège social est situé 5 Rue de L'îlot, 89140 COURLON SUR YONNE, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 812 095 479

Pour avis.
L2504326

LOGISHIP

LOGISHIP, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, ancien siège social : 1 rue du Port au vin - 89100 GRON, nouveau siège social : 182 Quai George V, CHCI 3ième étage - 76600 LE HAVRE, 443 703 962 R.C.S. SENS. Aux termes d'une décision en date du 01 septembre 2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1 rue du Port au Vin - 89100 GRON au 182 Quai George V, CHCI - 3ième étage - 76600 LE HAVRE, à compter du 1^{er} septembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.
L2504331



ADAM

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5.000 €uros
Siège social : 22 Grande-Rue LIGNY LE CHATEL (89144)
833 648 645 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'une décision du 06 06 25, l'associée unique de l'EURL ADAM a décidé de transférer le siège social du 22 Grande-Rue à LIGNY LE CHATEL (89144) au 15 rue de la prairie, lieudit les buissons, à SAINT FLORENTIN (89600), à compter du 06 06 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Gérance.
L2504335

ASSURANCES
COURTAGE LE
CORRE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2.500 €uros
Siège social à MONTHOLON (89110)
37 Grande Rue Saint-Antoine - Aillant -Sur-Tholon
879 387 637 R.C.S. Sens

Au terme de décisions du 29 08 2025, l'associé unique de la société ASSURANCES COURTAGE LE CORRE a décidé à compter de la même date :

- de transférer le siège social de cette société du 37 Grande Rue Saint-Antoine - Aillant-Sur-Tholon à MONTHOLON (89110) au 72 Grande Rue de Thèmes à CEZY (89410) et de modifier en conséquence l'article 4 de ses statuts ;

- de la modification de son objet social et donc de la modification de l'article 2 de ses statuts comme suit :

La gestion, l'acquisition, la vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, et la gestion de sa trésorerie ;

L'acquisition, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers, de parts de sociétés à prépondérance immobilière, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

- de modifier sa dénomination sociale de ASSURANCES COURTAGE LE CORRE pour LE CORRE et de modifier en conséquence l'article 3 de ses statuts.

Pour avis : La Gérance.
L2504358

SCI DU GRAND
TEMPLE

Forme : SCI
Capital social : 500 €uros
Siège social :
11 Le Grand Temple
89110 LES ORMES
534 394 705 R.C.S. de Sens

Modification gérance

Aux termes de l'AGE en date du 21 juin 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 14 octobre 2017, Sophie CHEVRE suite à son décès (partant).
Mention sera portée au R.C.S. de SENS.
L2504380

POURSUITE D'ACTIVITE

HOLDING
ASTESANO

HOLDING ASTESANO, SASU au capital de 1.000 €, siège social : 17 rue des Clérimois, ZI des Vauguilletes - 89100 SENS, 987 524 840 R.C.S. SENS. Aux termes d'une décision en date du 01/09/2025, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225 -248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.
L2504352

DISSOLUTION
DE SOCIETEA LA BONNE
HALTE

Société civile en liquidation au capital de 60.980 €uros
Siège social :
1 route d'Auxerre - 89380 APOIGNY
SIÈGE de liquidation :
50 avenue Marie-Noël
89380 APOIGNY
434 584 918 R.C.S. Auxerre

Avis de dissolution
anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Claude DEMARAIS, demeurant 50 avenue Marie-Noël - 89380 APOIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 50 avenue Marie-Noël - 89380 APOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
L2504382

le Journal du Palais

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,

Envoyez-nous
vos annonces
par mail



annoncelegale.jp
@legalnet.org

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

- Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 € TTC**
- Par virement
(le RIB se trouvant sur votre facture)
- Par chèque à l'ordre du Journal du Palais
- Par prélèvement automatique
(merci de joindre un RIB)
- Par carte bancaire
(en appelant le standard 03 80 68 25 55)

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais
LE JOURNAL DU PALAIS - BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Essai. La berline compacte et sa déclinaison break bénéficient d'une cure de jeunesse touchant le design avec une face avant renouvelée et une autonomie électrique améliorée.

Peugeot 308 : un nouveau visage

Pas la moindre ride ! Et pourtant, quatre ans après son lancement commercial, Peugeot a décidé de rajeunir la gamme 308, constituée d'une berline à l'allure dynamique et d'un break SW d'une rare élégance. Sans doute faut-il chercher la raison de ce lifting dans les chiffres de vente de la compacte du Lion. Si elle reste en tête des immatriculations de son segment sur le marché national, elle souffre face aux SUV qui cannibalisent chaque jour davantage les modèles classiques. En 2024, elle totalisait 37.254 ventes pour 2,2% de part de marché. Ses positions se sont affaiblies au premier semestre avec un taux de pénétration réduit à 1,9%. Très loin des résultats du duo de SUV Peugeot, les 2008 et 3008. Pour relancer les 308 berline et break, le constructeur s'est focalisé sur le design de la proue avec un changement radical. Exit les deux griffes lumineuses verticales dont le constructeur avait fait un marqueur identitaire fort, place à un ensemble calandre-bouclier qui semble ne faire qu'un, liés par de multiples traits verticaux. Au centre de la calandre, le blason Peugeot peut désormais être rétro-éclairé, la nouvelle mode qui sévit chez les designers automobiles... La gamme 308 se distingue également par un tout nouveau « regard », avec un bloc feux de jour-clignotants et des optiques de phare inédits. Les premiers intègrent les trois griffes en biais, la signature lumineuse de la marque, alors que les feux de route (et de croisement) sont implantés plus bas, émigrant au sommet des ouïes latérales en forme de trapèze et sont presque invisibles à l'arrêt. Selon les finitions, ils adoptent une technologie Full LED ou Matrix LED en haut de gamme. Par comparaison, l'évolution de la poupe apparaît limitée. Pas certain qu'au jeu des « 7 erreurs » on sortirait gagnant. Les retouches majeures portent sur le bouclier arrière et l'inté-

rieur des blocs-feux. On note par ailleurs l'adoption de nouvelles jantes en alliage de 17 ou 18 pouces selon les versions et l'arrivée de deux nouvelles teintes de carrosserie. À bord, le tour des nouveautés est tout aussi rapide. Le I-cockpit, exclusif à la marque, évolue peu, si ce n'est par l'adoption sur certaines versions d'un nouveau graphisme en 3D du combiné d'instrumentation numérique. Il est vrai que, tant esthétiquement que qualitativement, l'aménagement intérieur est toujours dans le coup et n'avait pas besoin d'être remanié.

PLUS D'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE

L'étendue des motorisations disponibles constitue un des points forts de la gamme 308. Essence, diesel, micro hybride ou hybride rechargeable, 100% électrique : le choix des propositions est un des plus complets du segment. Pour la seconde phase de la vie de la 308, le constructeur a amélioré les performances des versions électrifiées. L'adoption d'une batterie plus puissante (51 à 55,4 kWh utiles) sous 400 volts permet au bloc électrique de 156ch de disposer d'une autonomie conventionnelle portée à 450km. Un gain de 34 km. Pour récupérer de 10% à 80% de marge, il faut 32 minutes sur une borne publique de 100 kW.

La motorisation hybride rechargeable, associant un quatre cylindres 1,6l turbo essence de 150ch à un moteur électrique de 92kW pour une puissance cumulée de 195 ch, dispose désormais d'une batterie de 17,2kWh lui permettant de parcourir jusqu'à 85 km en mode exclusivement électrique. Une progression de 25 km. Le temps de recharge est limité à 125 minutes sur une prise de 7,4kW. La gamme des motorisations est complétée par une version hybride de 145ch accouplée à une boîte automatique à double embrayage à 6 rapports. Peugeot met en avant des normes de consommation convention-



nelles limitées (4,7l à 5l) et un temps de circulation en mode 100% électrique jusqu'à 50% dans la circulation urbaine. Des valeurs intéressantes si elles sont confirmées en utilisation réelle. Le constructeur maintient à son catalogue une offre diesel sous la forme d'un quatre cylindres 1,5l Blue HDI de 130ch, accouplé à une boîte automatique EAT8 : un choix pertinent pour les gros rouleurs à la recherche d'une routière de qualité, sobre et disposant d'une grande autonomie.

De quoi permettre à la gamme 308 de tirer son épingle du jeu dans la catégorie des compactes. L'enjeu n'est pas négligeable avec plus de deux millions de voitures immatriculées en Europe...

Dominique Maré

Électrique. L'interdiction de vendre des voitures à moteur thermique en 2035 est remise en cause par les constructeurs automobiles européens qui jugent cette échéance irréaliste.

Moteurs thermiques : la fin en 2035 ?

Chaque jour ou presque, une nouvelle voix venue de l'industrie automobile s'élève pour dénoncer les effets dévastateurs de l'interdiction définitive programmée en 2035 de vendre voitures à moteur essence et diesel ou hybrides. Une décision prise par l'Union Européenne à laquelle ont souscrit dans un premier temps la plupart des constructeurs européens. Certains avaient même annoncé à grand renfort de communication exclure de lancer des nouveautés utilisant les énergies fossiles dès 2026 pour arrêter définitivement toute production en 2030, devançant l'échéance fixée par l'Europe. Les uns après les autres font désormais machine arrière, jugeant cette date butoir irréaliste. De nombreuses marques ont d'ailleurs donné un coup de frein à leurs projets 100% électriques pour réorienter partiellement leurs investissements vers des motorisations essence « propres ». Que s'est-il passé expliquant cette volte-face ? D'abord, la progression, de loin inférieure aux prévisions, des ventes de voitures exclusivement électriques. À contrario des hybrides qui gagnent des parts de marché significatives. Les acheteurs hésitent devant les tarifs trop élevés des modèles à batterie, leur autonomie insuffisante sauf en haut de gamme et le

développement du nombre de points de recharge publique trop lent. À ces réticences des clients, s'ajoute la férocité de la concurrence chinoise qui menace de tailler en pièces l'industrie automobile européenne avec des prix de ventes ultra compétitifs, liés aux généreuses subventions étatiques dont bénéficient les voitures chinoises. Sans remettre en cause le principe de verdir le parc automobile européen, les grands constructeurs du Vieux continent réclament davantage de flexibilité pour atteindre l'objectif final de sortie des énergies fossiles. Autre demande : la mise en place à l'échelon européen de dispositifs et d'incitations financières pour dynamiser le marché des 100% électriques. Cependant, quelques constructeurs de modèles électriques, des fabricants de batteries et des opérateurs de recharge européens, ont exprimé leur refus de ne pas respecter l'échéance de 2035, mettant en avant leurs investissements colossaux et la menace pesant sur les 150.000 emplois du secteur. Mais comme l'a prophétisé il y a déjà plusieurs années Carlos Tavares, l'ancien PDG de Stellantis : « on ne peut pas forcer les clients à acheter des voitures dont ils ne veulent pas. » Une incontournable réalité.

D.M.



R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
RESTOSDUCOEUR.ORG



Essai. La plus grande Smart de la jeune histoire de la marque prend la forme réussie d'un SUV familial 100% électrique affichant jusqu'à 646ch et une autonomie maximum de 590 km.

Smart #5 : tout d'une grande

Troisième nouveauté de la gamme # (prononcer hashtag) 100% électrique en trois ans, la marque désormais germano-chinoise - à moins que ce ne soit le contraire - poursuit sa route sans temps mort. Avec la #5, le constructeur aborde un nouveau chapitre en proposant un SUV familial de 4,70m de longueur à la silhouette épurée, caractérisée par ses portes sans encadrement et ses porte-à-faux limités. Cette ligne nette et sans fioriture lui confère une vraie personnalité et tranche sur la quasi totalité des SUV du marché dont le design complexe fait parfois mal aux yeux. Cela devrait lui permettre de traverser les années sans vieillir prématurément.

Ces formes cubiques, simples, évidentes et ces généreuses mensurations, conjuguées à un empattement de 2,90m, garantissent un accueil de première classe aux occupants. Cela se combine avec un volume de chargement de 630dm³ auxquels s'ajoute un petit emplacement à l'avant. Contrat largement rempli côté habitabilité et praticité, encore accentué par les dossiers inclinables des sièges arrière. Des points forts, soulignés par Dirk Adelman, le PDG de Smart Europe qui définit la Smart #5 comme « le modèle le plus polyvalent de la marque ». Les plus chanceux seront les occupants des places avant. Ils auront devant eux une planche de bord visuellement impressionnante. Derrière le volant, un écran numérique full HD de 10,25 pouces, complété par un affichage tête haute de 25,6 pouces, disponible sur certaines finitions. C'est presque banal, comparé aux deux écrans de 13 pouces chacun, l'un en position centrale, l'autre faisant face au passager avant, regroupant une multitude de fonctions d'info-divertissement et de connectivité. Cet ensemble, de série à partir du troisième niveau de finition, est parfaitement intégré à la planche de bord. Visuellement, la présentation intérieure apparaît digne du segment premium. Sellerie cuir haut de gamme, incrustations en chêne, toit panoramique « Halo », pare-soleil électriques, système audio signé Sennhauser incluant 20HP, 256 possibilités d'ambiance intérieure : la Smart #5 combine classicisme et modernité.

PUISSANCE ET AUTONOMIE MAXIMUM

Faut-il préciser qu'en matière d'aides à la conduite diverses et variées, la Smart #5 se situe au meilleur niveau du marché en disposant de l'indispensable, de l'utile, du souhaitable et du superflu. Il y a tout et reste pour faciliter la vie au volant et assurer un



maximum de sécurité. Certaines versions y ajoutent même cinq modes de conduite destinés aux évolutions offroad ou sur la neige. Voire pour la #5 Pulse une traction intégrale « intelligente » à deux moteurs. Désormais entièrement dédiée aux motorisations électriques, la famille Smart dispose de plusieurs blocs électriques dont les puissances varient de 340ch en entrée de gamme (tout est relatif) jusqu'à 646ch pour l'ultra puissante version Brabus aux performances ébouriffantes lui permettant d'oublier ses 2,4 tonnes en passant de 0 à 100km/h en moins de 4 secondes. Dotée de la technologie 800 volts, le SUV Smart est équipé de différents types de batterie de 76kWh à 100 kWh. Avec la plus puissante, il est possible de passer de 10% à 80% de marge de manœuvre en seulement 18 minutes sur une borne de recharge rapide jusqu'à 400 kW. Selon les modèles, l'autonomie conventionnelle varie de 540 à 590km. Le tout assorti du fameux « jusqu'à » indiquant les limites maximum envisageables. Des valeurs de premier ordre.

La gamme Smart #5 débute à 46.600€ pour culminer à 57.600€ (hors Brabus). Des tarifs performants par rapport à ceux des rivales de l'inédite Smart germano-chinoise qui sème la zizanie dans l'univers huppé des SUV premium.

Dominique Maré

Essai. Elle se distingue par sa silhouette de SUV coupé mettant en avant un potentiel de séduction renforcé tout en partageant l'essentiel de sa technologie avec la version classique.

Audi Q3 : la déclinaison Sportback

Audi présente la nouvelle Q3 Sportback comme « la combinaison du meilleur des deux mondes : la polyvalence d'un SUV et l'élégance d'un coupé ». Par rapport à la version « classique », la variante Sportback se distingue par son profil plus sexy, caractérisé par une ligne de toit abaissée de 29mm à partir du montant central. Moins de trois centimètres qui dynamisent sa silhouette. Ses dimensions la situent au sommet du segment des compactes : 4,58m de long pour 1,85m de large et seulement 1,58m de haut. Le tout sans réduire la capacité du coffre de 488l (375l pour la version hybride rechargeable) qui peut être portée à 1386l. Pour le reste, elle fait technologie et aménagement communs avec la Q3 qui vient de débarquer sur le marché. En entrée de



gamme, on retrouve le quatre cylindres essence 1,5l-150ch disposant d'une hybridation légère (mild hybrid), réduisant la consommation et les émissions de CO₂. La Q3 Sportback e-hybrid rechargeable, associe un 1,5l-177ch avec un bloc électrique pour une puissance combinée de 277ch. Il permet une recharge rapide DC (50kW) en courant continu, ne nécessitant

que 26 minutes pour passer de 10% à 80% de marge de manœuvre et bénéficie d'une autonomie 100% électrique jusqu'à 120km avec des normes d'émissions de CO₂ entre 39 et 50g /km. Audi n'a pas renoncé au diesel et la Q3 est disponible avec un 2l TDI de 150ch, réclamant moins de 6l/100km en moyenne.

Feux avant Matrix LED numériques constitués de

23 éléments de 25600 micro LED, améliorant l'éclairage et le confort visuel, nouvelles suspensions (pneumatiques en option), multiples aides à la conduite... La Q3 Sportback est à la pointe de la technologie. Petite curiosité : le levier commandant la boîte de vitesse automatique est situé à la droite du volant...

D.M.

Stéphane Ravacley. Simple boulanger de Besançon devenu un symbole politique et une icône de la scène médiatique après une grève de la faim menée pour soutenir son apprenti guinéen menacé d'expulsion, cet homme au parcours atypique est aujourd'hui intermittent du spectacle.

La révolte d'une bonne pâte



Le parcours de Stéphane Ravacley emprunte à bien des figures tutélaires. Il y a ainsi du Kafka dans la brutalité de la transfiguration de ce simple boulanger devenu figure publique, symbole de résistance et porte-parole des oubliés et autres invisibles. « *J'étais rien et je suis devenu un monstre* », affirme-t-il pour exprimer le vertige de sa métamorphose et son réveil de « *50 ans d'une vie banale* ». Il y a aussi du Candide et du Don Quichotte dans sa façon naïve de prendre les armes : peur de rien et cœur hypertrophié toujours à portée de bras... Cette histoire extraordinaire d'un homme ordinaire - qui de son fournil trouvera la recette alchimique pour se lancer en politique, visiter les États-Unis sur les traces de Martin Luther King, porter secours aux Ukrainiens et, entre autres, se présenter aux élections législatives - se donne à voir dans un film documentaire de France Télévisions, titré « *J'ai pas les codes...* », réalisé par Pedro Brito da Fonseca (sur France 3 le lundi 22 septembre à 22 h 50 et sur france.tv).

Enfant, sur les terres agricoles familiales de Haute-Saône, il est marqué très tôt par « *un trauma familial* ». À l'âge de quatre ans, il perd sa mère dans un accident agricole. De fait, à l'école, il entre difficilement « *dans les cases de l'Éducation nationale* », poussant son père, soucieux de cet avenir scolaire incertain, à l'orienter vers la boulangerie avec cet apophtegme qu'il gardera gravé en lui : « *Avec ce métier-là, au moins tu ne mourras jamais de faim!* ». Il débute son apprentissage en 1985 et obtient ses deux CAP, boulanger et pâtissier, chez un même patron, malgré une rageuse envie d'ailleurs. Après une première expérience professionnelle en Suisse, notre boulanger se retrouve ainsi sous les drapeaux pour 22 mois « *assez magiques* » à Djibouti comme pâtissier au mess des officiers du 5^e régiment interarmes d'outre-mer : « *une expérience qui m'a ouvert à la vie* ». Le retour en France est difficile. Un camarade de régiment lui suggère La Réunion. Il y part pour un an, avant de revenir, à 26 ans, pour reprendre sa propre boulangerie à Besançon, « *La Huche à pain* », où il restera « *24 ans, la tête dans le guidon* ». Ses journées commencent au milieu de la nuit et se poursuivent par la livraison de ses clients, laissant peu de place à autre chose. Jusqu'à cette année 2019 qui va venir gripper cette première vie quasi monacale. Confronté à la pénurie de personnel, Stéphane Ravacley publie un article dans *l'Est Républicain*,



Goutant à une seconde vie professionnelle suite à une grève de la faim en faveur de la régularisation de son apprenti boulanger sans-papiers, Stéphane Ravacley ne cesse de se « nourrir » de projets et combats à haute valeur humanitaire. Crédit : JDP.

cain, relatant la difficulté de trouver des apprentis. Quinze jours plus tard, une vingtaine de « mineurs non accompagnés » se présentent. Parmi eux, Laye Traoré, « *arrivé à poil avec son sourire et sa bonne humeur* ».

UNE GRÈVE DE LA FAIM À DIMENSION NATIONALE

Le boulanger, qui ne connaissait rien des règles liées à l'immigration, propose alors au jeune Guinéen sans papiers un contrat d'apprentissage, malgré l'avertissement de sa tutrice sur un « *problème à venir à ses 18 ans* ». Le 25 novembre, à la majorité du jeune homme, Stéphane Ravacley reçoit de la gendarmerie de Gray une lettre portant sur une obligation de quitter le territoire français pour Laye Traoré. Révolté par « *cette supercherie* » qui le voit obligé de se séparer

« *J'étais rien et je suis devenu un monstre* »

d'un « *gars qui ne rechigne pas à se lever aux aurores pour travailler* », Stéphane travaille une riposte avec une amie juge qui lui conseille de lancer une pétition sur change.org. Sceptique, « *aucune pétition n'a le pouvoir de renverser une préfecture* », il réussit à faire monter la sauce en improvisant, le 3 janvier 2020, une grève de la faim « *inspirée de celles des intellectuels des années 1980, défendant des causes humanitaires* ». Le

baroud suscite très vite l'intérêt des médias, d'abord locaux, puis nationaux. « *En 11 jours, j'ai reçu plus de 350 demandes d'interview* ». Les politiques font également opportunément la queue. Il rencontre ainsi le sénateur PS Jérôme Durain (aujourd'hui également président de la région BFC), qui tente en vain de déposer une proposition de loi sur les mineurs isolés. Le onzième jour, un appel de la préfecture de Vesoul offre une victoire à l'artisan militant : Laye Traoré obtient d'abord une promesse de papiers valables au moins jusqu'à l'obtention de son diplôme, puis finalement un titre de séjour d'un an renouvelable. En parallèle, la pétition lancée par son amie juge atteint 240.000 signatures. Cet acte frondeur marque une seconde naissance pour Stéphane. « *Cette grève de la faim m'a apporté une nourriture extraordinaire, faite de combat et d'humanisme. Elle m'a éveillé à une vie qui n'aurait pas dû être la mienne.* » À plus de 50 ans, l'homme se découvre une vocation politique. Il rejoint l'association Singa et accepte six mois de cours, trois jours par semaine à l'Académie des futurs leaders à Paris, créée par l'entrepreneuse sociale Alice Barbe, pour se préparer aux législatives de juin 2022. Anne Hidalgo l'aide à avoir une place au PS. Sur le terrain, il côtoie ouvriers et paysans de Franche-Comté, les écoute et les conseille, et se rend même aux États-Unis pour rencon-

trer des experts en communication politique ayant travaillé avec Barack Obama et Alexandria Ocasio-Cortez. Travaillant la nuit et faisant campagne le jour, il attire de nombreux abstentionnistes qui se reconnaissent en lui. « *Ignorant des codes politiques traditionnels, j'ai construit une relation authentique au terrain : on disait de moi : "Celui-là il a les mêmes chaussures que nous, j'ai confiance"* ». Bien qu'il échoue de peu (à trois points de la victoire), il est transformé par cette expérience, devient une personnalité locale reconnue et est nommé au sein du Parti socialiste comme secrétaire national pour les petites entreprises et l'artisanat. À ce moment, Stéphane Ravacley décide de vendre sa boulan-

1970

Naissance le 6 juin, à Besançon.

1985

Débute son apprentissage en boulangerie.

1996

Ouvre la boulangerie La Huche à Pain.

2020

Entame une grève de la faim.

2022

Se présente aux législatives.

2024

Intègre la troupe du projet théâtral *Dispak Dispac'h*.

gerie à deux de ses employés, tout en restant un temps salarié, pour faciliter la transition. En février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le propulse à nouveau sur le devant de la scène. En vacances, Stéphane lance « *deux appels sur Facebook* » pour des dons. La réponse est massive : plus de 2.000 cartons affluent à la boulangerie en une journée. Débordé, il doit organiser la collecte, trouver un local (mis à disposition sur le théâtre national de Besançon) et des camions. Avec plus de 60 chauffeurs volontaires, dont des artisans ayant mis leur travail en pause, et le soutien financier de la Caisse d'Épargne, 24 poids lourds, dont quatre de 40 tonnes, partent vers la frontière polono-ukrainienne, déposant 200 m³ de dons à la Croix-Rouge internationale. Médiatisée par *Envoyé spécial* qui suit le convoi, l'opération connaît un « *succès retentissant* ».

DU FOURNIL À LA SCÈNE

En 2024, il se présente aux élections européennes, aux côtés de Raphaël Glucksmann. Un second échec le rend orphelin de combat avant ce « *vide intérieur* » ne soit de nouveau comblé par une nouvelle opportunité. Patricia Allio, metteuse en scène de théâtre, lui propose de l'inclure dans son prochain spectacle *Dispak dispac'h* traitant de la question migratoire en Europe. Stéphane devient alors intermittent du spectacle et découvre avec fascination le monde du théâtre engagé. « *La pièce est unique : elle se joue dans un rectangle où le public est volontairement mal assis sur des futons, pour favoriser l'attention* ». Stéphane y danse avec le chorégraphe international Bernardo Montet et joue avec l'actrice Elise Marie. La pièce, jouée au In d'Avignon, traverse la France et sera présentée à Bruxelles en janvier. Pour la suite, Stéphane Ravacley, qui se dit insomniaque, ne manque pas de projets. « *Je travaille à une adaptation de La Petite Fille aux allumettes, qui verrait le personnage principal joué ici par un étudiant polyhandicapé en art dramatique à Rennes. J'ai aussi en préparation une bande dessinée sur ma vie...* ». Il s'est également rapproché des frères Dardenne qui avaient mis en lumière son combat pour les migrants au Festival de Cannes, saluant publiquement l'engagement du Bisontin. Par la suite, Stéphane Ravacley était intervenu au Parlement européen de Bruxelles à côtés des deux cinéastes, puis le 14 novembre 2023, à l'Assemblée nationale, pour évoquer la cause des migrants. « *J'ai préparé pour eux un scénario de long-métrage que je souhaite présenter...* ».

FREDERIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

